



Third Session
Fortieth Parliament, 2010-11

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Special
Senate Committee on*

Anti-terrorism

Chair:
The Honourable HUGH SEGAL

Monday, February 14, 2011

Issue No. 13

Eleventh meeting on:

The study on matters relating to anti-terrorism

WITNESSES:
(*See back cover*)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010-2011

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial spécial sur l'*

Antiterrorisme

Président :
L'honorable HUGH SEGAL

Le lundi 14 février 2011

Fascicule n° 13

Onzième réunion concernant :

L'étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

SPECIAL SENATE COMMITTEE
ON ANTI-TERRORISM

The Honourable Hugh Segal, *Chair*

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| * Cowan
(or Tardif) | Marshall
Nolin |
| Dallaire | Smith, P.C. (<i>Cobourg</i>) |
| Jaffer | Tkachuk |
| * LeBreton, P.C.
(or Comeau) | Wallin |

* Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Dallaire replaced the Honourable Senator Furey (*February 14, 2011*).

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL
SUR L'ANTITERRORISME

Président : L'honorable Hugh Segal

Vice-président : L'honorable Serge Joyal, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| * Cowan
(ou Tardif) | Marshall
Nolin |
| Dallaire | Smith, C.P. (<i>Cobourg</i>) |
| Jaffer | Tkachuk |
| * LeBreton, C.P.
(ou Comeau) | Wallin |

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Dallaire a remplacé l'honorable sénateur Furey (*le 14 février 2011*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, February 14, 2011
(15)

[*English*]

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met at 8 p.m. this day, in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Hugh Segal, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dallaire, Jaffer, Marshall, Segal, Smith, P.C. (*Cobourg*), Tkachuk and Wallin (7).

In attendance: Dominique Valiquet, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 27, 2010, the committee continued its examination on matters relating to anti-terrorism. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

As individuals:

James Renwick, Associate, Sydney Centre for International Law, University of Sydney Law School (by video conference);

George Syrota, Associate Professor, University of Western Australia (by video conference).

The chair made an opening statement.

Mr. Renwick made a statement and answered questions.

Mr. Syrota made a statement and answered questions.

At 9:50 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 14 février 2011
(15)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui à 20 heures, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Hugh Segal (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dallaire, Jaffer, Marshall, Segal, Smith, C.P. (*Cobourg*), Tkachuk et Wallin (7).

Également présent : Dominique Valiquet, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 mai 2010, le comité poursuit son étude sur les questions relatives à l'antiterrorisme. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

James Renwick, associé, Centre de droit international de Sydney, Faculté de droit de l'Université de Sydney (par vidéoconférence);

George Syrota, professeur agrégé, Université d'Australie-Occidentale (par vidéoconférence).

Le président ouvre la séance.

M. Renwick fait une déclaration, puis répond aux questions.

M. Syrota fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 21 h 50, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Barbara Reynolds

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, February 14, 2011

The Special Senate Committee on Anti-terrorism met this day at 8 p.m. to examine matters relating to anti-terrorism.

Senator Hugh Segal (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, this is the fourteenth meeting of the Special Senate Committee on Anti-terrorism of the Third Session of the Fortieth Parliament of Canada. As we await legislation from the House of Commons, we continue our inquiry into the changing nature of the terrorist threat in Canada. Part of this study includes looking at the experiences of other countries that have legislated with respect to anti-terrorism and have had jurisprudence on related issues over time.

Today, we are fortunate to have witnesses from our allies in Australia. The first witness that we have with us today is Dr. James Renwick, a distinguished barrister from New South Wales and Associate, Sydney Centre for International Law, University of Sydney Law School. He is a graduate of the University of Sydney where, as a Parsons scholar, he received the first doctor of laws degree conferred by an Australian university. He is a former Fulbright scholar. Dr. Renwick has a general commercial and public law practice, and regularly appears in the federal and supreme courts of his country and before a wide range of tribunals and inquiries. He is a commander in the Royal Australian Naval Reserve, which already sets him above and beyond, where he has experience in appearing at disciplinary trials and boards of inquiries. He pioneered the teaching of national security law in Australia and is the author of *Counter-Terrorism and Australian Law*.

Dr. Renwick, it is good to see you. We are delighted that you are here. Professor Syrota, it is good to see you as well.

Let me inform colleagues that Professor George Syrota is an Associate Professor at the Law School of the University of Western Australia and a barrister of the Supreme Court of Western Australia. He is a graduate of Oxford University and the University of Virginia. Professor Syrota is a former visiting lecturer at Monash University in Melbourne, a former Bigelow teaching fellow at the law school, University of Chicago, and a former member of the Law Reform Commission of Western Australia. Among his publications are *Australia's Counter-Terrorism Offences: A Critical Study* and *The Definition of 'Terrorist Act'*.

We are delighted that you could make time in your busy schedules to assist us in our deliberations. We are pleased that you can be available both to give us some initial comments and to take some questions from the committee. I will ask Dr. Renwick to lead off.

I do not think you can see us. Is that correct? Can you see us?

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 14 février 2011

Le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme se réunit aujourd'hui, à 20 heures, pour étudier des questions relatives à l'antiterrorisme.

Le sénateur Hugh Segal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, nous en sommes à la 14^e réunion du Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme à la troisième session de la 40^e législature. Dans l'attente d'un projet de loi provenant de la Chambre des communes, nous poursuivons notre étude sur la nature changeante de la menace terroriste au Canada. Une partie de cette étude porte sur les expériences d'autres pays qui ont adopté des mesures antiterroristes et où il existe une jurisprudence en la matière.

Aujourd'hui, nous avons la chance d'accueillir des témoins de l'Australie, un de nos alliés. Le premier témoin est M. James Renwick, un avocat réputé de la Nouvelle-Galles-du-Sud, et associé du Centre de droit international de Sydney, qui fait partie de la faculté de droit de l'Université de Sydney. Il est diplômé de l'Université de Sydney où il a reçu, à titre de titulaire de la bourse d'études Parsons, le premier doctorat en droit décerné par une université australienne. Il a été titulaire de la bourse Fulbright. M. Renwick pratique le droit commercial général et public et il est fréquemment appelé à plaider devant la Cour fédérale et la Cour suprême de l'Australie, ainsi que devant un large éventail de tribunaux et d'enquêtes. Il porte le titre de commandant de la Réserve navale royale australienne, ce qui est déjà un fait exceptionnel, au sein de laquelle il participe à des procès disciplinaires et à des enquêtes. Il est un pionnier de l'enseignement du droit sur la sécurité nationale en Australie et il est l'auteur de *Counter-Terrorism and Australian Law*.

Monsieur Renwick, nous sommes ravis de vous rencontrer, ainsi que monsieur Syrota.

Permettez-moi d'informer mes collègues. M. George Syrota est professeur agrégé à la faculté de droit de l'Université d'Australie-Occidentale et avocat à la Cour suprême de l'Australie-Occidentale. Il est diplômé de l'Université d'Oxford et de l'Université de Virginie. M. Syrota est un ancien conférencier de l'Université Monash à Melbourne, un ancien boursier Bigelow avec charge d'enseignement à la faculté de droit de l'Université de Chicago, ainsi qu'un ancien membre de la Commission de réforme du droit de l'Australie-Occidentale. Il a publié, entre autres, les ouvrages *Australia's Counter-Terrorism Offences: A Critical Study* et *The Definition of 'Terrorist Act'*.

Nous sommes ravis que vous preniez le temps de nous aider dans nos délibérations, malgré vos horaires chargés, et que vous preniez le temps de présenter vos observations et de répondre aux questions des membres du comité. Je demanderai à M. Renwick de commencer.

Je ne crois pas que vous puissiez nous voir. Est-ce exact? Pouvez-vous nous voir?

James Renwick, Associate, Sydney Centre for International Law, University of Sydney Law School, as an individual: I can see you, sir.

The Chair: Good. That is important. Please continue. Thank you so much.

Mr. Renwick: Honourable senators, thank you very much for this opportunity to participate in these hearings. My personal comments are based on my experience as a barrister in private practice in Sydney, who has appeared in a number of terrorism cases, including a large recent hearing, and as an occasional academic lawyer who has taught national security law courses in Australia.

My comments are particularly based on two reports, both of which I trust you have. One is a document called *The Challenges of Trying Terrorists as Criminals*, which was the result of some work I did in Washington, D.C., as a Fulbright scholar, which I trust you have. The other document is called *Responding to the Threat of Jihadist Terrorism*, which was the result of another colloquium I organized and spoke at, run by an Australian think tank, the Kokoda Foundation, last year. In due course, pages 15 and 16 may be of particular relevance.

I have read the brief but useful summary provided by your information service on the developments here in Australia. First, for those who are not familiar with the Australian system, we, too, are a federation. The Australian Constitution gives specific powers to the national Parliament, but leaves everything else, except in a few cases of prohibitions, in the hands of the state parliaments. We do not have an equivalent to section 92 of your Constitution, vesting specific powers to the provinces.

None of the enumerated powers we have includes a general power to make laws in relation to criminal offences; that is a federal power. The national Parliament needs to either come to an agreement with the states, whereby they refer their powers to the federal government — and that happens in relation to terrorism matters — or, alternatively, to rely on another head of power, typically the defence power, the external affairs power, which allows you to legislate based on treaties. What all this means is that, although the national government, by agreement, takes the leading role in anti-terrorism matters, state parliaments and governments have an important role to play. In the recent long-running terrorist trial, both the state and the Australian police had a significant role.

The Australian equivalent to the U.K.'s MI5 — forgive me, I am not sure of the precise equivalent in Canada — called the Australian Security and Intelligence Organisation, ASIO, has a specific mandate to detect and prevent terrorism. Its statutory functions include protecting the Commonwealth and its people, and the several states and territories from politically motivated

James Renwick, associé, Centre de droit international de Sydney, Faculté de droit de l'Université de Sydney, à titre personnel : Je peux vous voir, monsieur.

Le président : Bien. C'était important. Poursuivez, je vous prie. Merci beaucoup.

M. Renwick : Mesdames et messieurs, je vous suis très reconnaissant de me donner la chance de participer à cette audience. Je compte vous livrer mes observations personnelles, fondées sur mon expérience en tant qu'avocat plaçant en pratique privée à Sydney, et éclairées par des procès pour terrorisme, en particulier un procès récent et très important auquel j'ai participé, ainsi que par mon expérience comme avocat enseignant occasionnel en Australie, où j'ai donné des cours de droit en matière de sécurité nationale.

Mes observations reposent principalement sur deux rapports, que vous avez sûrement en votre possession. Le premier est un document intitulé *The Challenges of Trying Terrorists as Criminals*, rapport issu de travaux que j'ai effectués à Washington à titre de titulaire d'une bourse Fulbright. L'autre document est intitulé *Responding to the Threat of Jihadist Terrorism* et consiste en un rapport issu d'un autre colloque que j'ai organisé et devant lequel j'ai pris la parole, mais dirigé par un groupe de réflexion australien, la Kokoda Foundation. Les pages 15 et 16 de ce rapport pourraient être très pertinentes le moment venu.

J'ai lu le bref, mais instructif résumé fourni par votre service de l'information au sujet des développements récents ici, en Australie. Tout d'abord, pour ceux qui ne connaîtraient pas bien le système australien, nous formons aussi une fédération. La Constitution de l'Australie énumère les pouvoirs spécifiques du Parlement national et confère tous les autres pouvoirs, sauf les très rares cas d'interdictions, aux parlements des États membres. Il n'existe pas d'équivalent australien à l'article 92 de votre Constitution, qui énumère les pouvoirs exclusifs conférés aux provinces.

Aucun des pouvoirs énumérés n'inclut un pouvoir général d'adopter des lois relatives aux infractions criminelles; c'est une compétence fédérale. Le Parlement national doit s'entendre avec les États, auquel cas ces derniers confient leurs pouvoirs au gouvernement fédéral — ce qui a été fait avec succès dans le cadre des affaires de terrorisme —, sinon il doit se fonder sur un autre champ de compétence, habituellement ses pouvoirs en matière de défense ou d'affaires étrangères, qui autorisent le Parlement à adopter des lois fondées sur des traités. Même si le gouvernement national assume, moyennant entente préalable, la direction des affaires antiterroristes, les parlements et les gouvernements des États ont néanmoins un rôle important à jouer. Dans un long procès pour terrorisme qui a eu lieu récemment, l'État et la police fédérale de l'Australie ont joué un rôle important.

L'équivalent australien du MI5 du Royaume-Uni — pardonnez-moi, je ne suis pas certain du nom exact de l'équivalent canadien —, l'Organisation australienne du renseignement de sécurité, l'ASIO, a le mandat de détecter et de prévenir le terrorisme. Plus particulièrement, les fonctions que lui confère la loi comprennent la protection du Commonwealth, des

violence. That includes terrorism, promotion of communal violence, that is, activities, which are directed to promoting violence between different groups of people in the community, so as to endanger the peace, order and good government of the Commonwealth. Importantly senators, that is whether directed from, or committed within, Australia or not. What all of that means is that intelligence officers can and do become involved in anti-terrorism operations and thereby become required to give evidence in terrorism cases. The courts have to accommodate the need for their identities to remain secret.

Turning to the actual level of threat in Australia based on jihadi radicalism, unsurprisingly, that is hard to assess. The number of Australians who identify themselves as Muslims is relatively small, but significant. The last Australian Census in 2006 — and you should bear in mind the question about religious affiliation is a voluntary question — suggests that about 45 per cent of Australians are Christians; about 1.7 per cent, approaching 2 per cent now, I think, are Muslims; and about 0.5 per cent are of the Jewish faith.

Now ASIO, the MI5 equivalent, in its recent public annual report to Parliament, does consider there are considerable risks to Australia and its people posed by jihadists. Some of these people are radicalized in Australia, although increasingly, this appears to be done on the Internet, particularly when young male Muslims become radicalized overseas. The ASIO report says that global interconnectivity enables home-grown extremists to link into an overseas terrorist network, adapt a militant ideology to the local landscape, and plan, resource and stage an attack without the material support or membership of a terrorist organization. Over the past eight years, they say, four potentially serious attacks intended to produce mass casualties have been prevented.

My general observations, senators, are necessarily limited to how the law actually works and some conclusions derived from the study and practice of that law and discussions with relevant experts. At the outset, I wish to suggest that there are three matters to be kept always in mind. Also, I wish to make a general remark.

First and most important, as I am sure you would agree, it is essential that the rule of law and, in particular, compliance with duly made law by government, continues to be observed. Where failings occur, they should swiftly be remedied because not doing so can have a drastic effect on public confidence and can allow jihadi recruiters to improve their strike rate.

Second, it is vital in my opinion that the independent judiciary trying terrorism matters and the prosecution, which is independent of political interference, continue to go out of their way to make it clear that Islam itself is not on trial in terrorism cases involving jihadist threats or attacks. I believe, having

États et territoires qui le constituent et de leur population contre la violence à des fins politiques, y compris le terrorisme ou la promotion de la violence communale — la violence communale se définit par des activités qui visent la promotion de la violence entre différents groupes de personnes appartenant à la communauté de manière à mettre en péril la paix, l'ordre ou le bon gouvernement du Commonwealth —, que ces actes, et c'est important mesdames et messieurs les sénateurs, soient dirigés ou commis en Australie ou non. En conséquence, des agents du renseignement peuvent être mobilisés dans des opérations antiterroristes et appelés, de ce fait, à livrer des témoignages devant les tribunaux, qui doivent faire en sorte que leur identité demeure secrète.

L'ampleur réelle de la menace que le djihad radical fait peser sur l'Australie est, bien entendu, difficile à évaluer. Le nombre d'Australiens qui se déclarent eux-mêmes musulmans est relativement faible, mais significatif. Selon les données du dernier recensement australien réalisé en 2006 — il faut se rappeler que la question relative à l'appartenance religieuse est facultative —, 45 p. 100 des Australiens sont chrétiens, 1,7 p. 100 sont musulmans — je crois que nous sommes maintenant tout près de 2 p. 100 — et environ 0,5 p. 100 sont juifs.

Dans son rapport annuel au Parlement de 2009-2010, l'ASIO, qui est l'équivalent du MI5, estime que les djihadistes font peser des risques considérables sur l'Australie et sur sa population. Certains djihadistes se radicalisent en Australie, bien que de plus en plus, la radicalisation se produise par le truchement d'Internet, particulièrement lorsque de jeunes musulmans se radicalisent à l'étranger. L'ASIO dit, dans son rapport, que l'interconnectivité mondiale permet aux extrémistes locaux de se rattacher à un réseau terroriste étranger, d'adapter l'idéologie militante au contexte national et de planifier et de lancer une attaque, après mobilisation des ressources nécessaires, sans le soutien matériel d'une organisation terroriste ou sans en faire partie, ajoutant que, au cours des huit dernières années, quatre attentats potentiellement très sérieux, qui auraient pu faire un grand nombre de victimes, ont ainsi été évités.

Mes observations générales se limitent nécessairement aux rouages du droit, et certaines des conclusions que je tire s'inspirent de l'étude et de la pratique de ce droit et de discussions que j'ai eues avec des experts du domaine. Je me contenterai de nommer trois éléments que nous devons toujours garder à l'esprit et de formuler une remarque d'intérêt général.

Premièrement et principalement, il est essentiel — et je suis certain que vous en conviendrez — que la primauté du droit continue de prévaloir et, en particulier, qu'on continue d'observer les lois dûment adoptées par les gouvernements et, en cas de manquement, que des correctifs soient apportés sans tarder, faute de quoi la confiance du public pourrait s'en trouver sérieusement minée, facilitant ainsi le travail des recruteurs djihadistes.

Deuxièmement, je pense qu'il est essentiel que l'indépendance des tribunaux qui instruisent les affaires de terrorisme et que les procureurs, qui agissent à l'abri de toute ingérence politique, continuent d'affirmer et d'établir clairement que les affaires de terrorisme impliquant des menaces ou des attaques par le djihad

spoken to the U.K. experts, that the U.K. has done a great deal of useful work in that regard, which can be as simple as having prosecutors go to speak at mosques or to Muslim religious leaders and provide them with the facts of what has happened in a particular case. Similarly, as the second paper you have states: Nation states need to go on to the front foot and explain why anti-terrorism policies, whether using hard — that is military — or soft power, are justified, and when genuine injustice does occur, remedy it quickly and openly.

Third, in Australia at least, there is a need to counter Muslim radicalization in the jail system, which is becoming a significant problem. At least in Australia, the known jihadists who have been exposed tend to be young or youngish men. It is therefore necessary to determine why it is that young men in Australia, and I imagine in Canada, who are not destitute, because of the availability of social services, why they decide on the path of violence against their fellow countrymen. Once that is better understood, more can be done to counteract it. The second paper puts it this way: What is the path that people, particularly young men, travel that takes them to the point where they are willing to recruit others and kill others, perhaps at the cost of their own life?

A related question is whether governments and their agencies should focus on remedying disadvantage more generally, promoting cultural harmony and assimilation, or focus on those who have crossed the line, who can be dealt with by police and the courts? Is it feasible effectively to do both? I have developed these and related ideas further in the two papers you have been provided with and would be happy to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you very much, Dr. Renwick. We will now hear from Professor Syrota, and after his testimony, we will open the floor to questions. Professor Syrota, could we hear from you now?

George Syrota, Associate Professor, University of Western Australia, as an individual: Thank you for your kind introductory remarks, and I am honoured to be invited to make this presentation to you. I have delivered a paper to the committee through your admirable clerk, Ms. Reynolds, and I would like to put on record my thanks to her for liaising with me regarding the set-up of this video conference.

I have circulated the paper to the committee, and I will amplify some of the points I have made in it.

Australia enacted new counterterrorism legislation in 2002 in response to the attacks on New York and Washington, D.C., on September 11, 2001, and in response to the United Nations Security Council Resolution 1373(2001), which requires member states to take additional steps to prevent and minimize the threat of terrorism.

The counterterrorism legislation we have in Australia is broadly similar to what you will find in Canada, the United Kingdom and New Zealand. It is based on the same fundamental

ne mettent pas en cause l'islam comme tel. J'ai discuté avec des experts du Royaume-Uni et je pense que ce pays a fait un travail important en ce sens; il peut s'agir de choses simples comme envoyer des procureurs discuter dans les mosquées ou aller rencontrer les leaders religieux musulmans pour leur faire part des faits en cause. De la même manière, et comme l'indique le deuxième document, les États doivent monter au créneau et expliquer pourquoi les politiques antiterroristes, nuancées ou musclées — par musclées, on entend militaires —, sont justifiées; lorsqu'il y a injustice, les États doivent y remédier avec célérité et transparence.

Troisièmement, en Australie tout au moins, il faut contrer la radicalisation des musulmans dans le système carcéral, qui est en train de devenir un problème sérieux. En Australie tout au moins, les djihadistes connus qui ont été démasqués sont habituellement de jeunes hommes. Il faut donc déterminer pourquoi de jeunes hommes en Australie, de même qu'au Canada, qui ne sont pas dans le dénuement parce qu'ils ont accès à des services sociaux, empruntent la voie de la violence contre leurs compatriotes. Il sera possible de contrer ce phénomène une fois qu'il sera mieux compris. Dans le deuxième document, on se demande par quel cheminement des gens, et surtout de jeunes hommes, passent pour en venir à vouloir recruter d'autres personnes et tuer d'autres êtres humains, même au péril de leur propre vie.

Une question corollaire se pose : les gouvernements et leurs organismes doivent-ils tenter de remédier aux inégalités d'une manière plus générale et promouvoir l'harmonie et l'intégration culturelles, ou devraient-ils plutôt s'intéresser surtout à ceux qui passent aux actes, et laisser à la police et aux tribunaux la responsabilité de s'occuper d'eux? Est-il possible d'agir efficacement sur les deux tableaux? J'élabore ces idées, ainsi que d'autres, dans les deux documents qui vous ont été fournis. Je serai ravi de répondre à toutes vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Renwick. Nous entendrons maintenant M. Syrota, puis nous passerons aux questions. Monsieur Syrota, pouvez-vous commencer maintenant?

George Syrota, professeur agrégé, Université d'Australie-Occidentale, à titre personnel : Merci beaucoup pour cette aimable introduction, je suis honoré d'avoir été invité à vous présenter cet exposé. J'ai envoyé un document au comité par l'entremise de votre admirable greffière, Mme Reynolds. Je dois la remercier officiellement d'avoir communiqué avec moi en vue de préparer cette vidéoconférence.

J'ai fait distribuer le document au comité et je vais éclaircir quelques-uns des éléments qui s'y trouvent.

L'Australie a adopté une nouvelle loi antiterroriste en 2002, à la suite des attentats terroristes contre New York et Washington le 11 septembre 2001, et dans la foulée de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui invite les États membres à prendre des mesures additionnelles pour prévenir et réduire les menaces terroristes.

La loi antiterroriste australienne ressemble largement à celles du Canada, du Royaume-Uni et de la Nouvelle-Zélande. Elle est fondée sur le même principe fondamental. Je pense que ce

concept. I think the basic concept in Canada is known as the “terrorist activity.” A similar definition is known as the “terrorist act,” in the Australian legislation. It is “terrorism” in the U.K. legislation, but it is basically the same idea in all those countries.

Before giving details of that legislation, I will tell you something about the scale of the threat to Australia. The last successful terrorist attack on the Australian mainland was in 1986, which was 25 years ago, and it is a tribute to the security services and the police that they have kept the mainland free from terrorist attacks for such a long time, despite the growing radicalization and threat. That last attack involved two men who were from the Armenian Revolutionary Federation. They exploded a car bomb outside the Turkish consulate in Melbourne. That was as a reprisal for the alleged genocide of Armenians by the Turkish government in 1915. While one of the two terrorists was setting up the car bomb, it exploded prematurely, so he died. It was not a suicide bombing case in the way we would understand it, but he died as a result of the explosion. The other one was tracked down, and he was convicted of conspiring with the dead person to cause an explosion likely to endanger life and was sentenced to 10 years in prison. The only person who lost his life was the other terrorist, but there was substantial damage to property.

Although there have been no further serious terrorist attacks on the mainland, there have been attacks offshore that have been construed as attacks on Australia, and there are two. The first was the Bali bombings in 2002, which resulted in 202 deaths, of which 88 were Australians. This was seen as a direct attack against Australia itself. Three of those terrorists were convicted and executed some eighteen months to two years ago, and one of them, the mastermind, Abu Bakar Bashir, is being retried for that right now in Indonesia in relation to his involvement in that.

The other attack was on the Australian embassy in Jakarta in 2004, where nine people died, no Australians. That attack, like the Bali bombings, was orchestrated by Jemaah Islamiyah.

We have been free of attacks on the mainland for 25 years. There have been one or two minor attacks that I can tell you about, but I will gloss over those for the moment and turn to the law itself.

In 2002, the federal Parliament — Mr. Renwick has explained to you the constitutional provisions, but it is the Commonwealth Parliament that has really taken the lead — enacted new laws in that year and in subsequent years, which granted sweeping new powers of search, surveillance and arrest to the federal police, the ASIO, Australian Security and Intelligence Organisation, and other security agencies. It created 14 new counterterrorism offences of quite unparalleled width. There has been a lot of legislative activity, much more so in Australia than I think you have had in Canada or elsewhere, particularly under the Howard government. There has been less so under the Rudd and Gillard governments. There have been no more than half a dozen trials under the new laws. Those have taken place from 2006 onwards.

principe est mieux connu au Canada sous le terme « activité terroriste », « acte terroriste » en Australie et « terrorisme » au Royaume-Uni, mais il s’agit du même principe dans tous ces pays.

Avant de donner plus de détails au sujet de cette loi, j’aimerais vous parler de l’étendue de la menace en Australie. Le dernier attentat terroriste réussi sur le continent australien a eu lieu en 1986, il y a 25 ans. Si nous n’avons pas été victimes d’attentats terroristes depuis, malgré la radicalisation et la hausse des menaces, c’est en raison du travail des services de sécurité et la police. Le dernier attentat a été perpétré par deux hommes de la Fédération révolutionnaire arménienne. Ils ont fait exploser une voiture piégée à l’extérieur du consulat de Turquie à Melbourne en représailles au génocide allégué des Arméniens par le gouvernement turc en 1915. L’un des deux terroristes était en train de préparer la bombe dans la voiture lorsqu’elle a explosé prématurément. Il en est mort. Il ne s’agissait pas d’un attentat-suicide comme on l’entend, mais l’explosion l’a tué. L’autre individu a été retrouvé et on l’a reconnu coupable d’avoir conspiré, avec la personne décédée, en vue de provoquer une explosion susceptible de mettre la vie des gens en danger, et il s’est vu imposer une sentence de 10 ans de prison. Une seule personne a perdu la vie, soit l’autre terroriste, mais il y a eu beaucoup de dommages matériels.

Même s’il n’y a pas eu d’attentats terroristes sérieux sur le continent depuis, deux attentats à l’extérieur du pays ont été considérés comme des attaques contre l’Australie. Il y a eu tout d’abord l’attentat de Bali en 2002, au cours duquel 202 personnes, dont 88 Australiens, sont décédées. On a considéré que l’attentat constituait une attaque directe contre l’Australie. Trois des terroristes ont été reconnus coupables et exécutés il y a environ deux ans, et le cerveau des opérations, Abu Bakar Bashir, qui dirigeait les opérations, subit présentement un nouveau procès en Indonésie relativement à sa participation à cet attentat.

L’autre attentat, qui a tué neuf personnes, mais aucun Australien, s’est produit à l’ambassade australienne de Djakarta en 2004. Cet attentat, de même que celui de Bali, a été orchestré par Jemaah Islamiyah.

Nous n’avons subi aucun attentat sur le continent depuis 25 ans. Je pourrais bien vous parler d’un ou deux incidents, mais pour le moment, je vais plutôt me concentrer sur la loi elle-même.

À partir de 2002, le Parlement fédéral — M. Renwick vous a expliqué les dispositions constitutionnelles, mais c’est le Parlement du Commonwealth qui a pris les devants — a adopté de nouvelles lois, qui confèrent des pouvoirs supplémentaires de fouille, de surveillance et d’arrestation à la police fédérale, à l’ASIO, l’Organisation de sécurité du renseignement australien, ainsi qu’à d’autres organismes de sécurité. Il a créé 14 nouvelles infractions en matière de terrorisme dont la portée est sans précédent. En Australie, il y a eu beaucoup d’activité sur le plan législatif, du moins plus qu’au Canada ou ailleurs, je crois, plus particulièrement sous le gouvernement Howard. Il y a eu un ralentissement sous les gouvernements Rudd et Gillard. Il n’y a eu que quelques procès en vertu des nouvelles lois, et on n’a

Three of the trials have involved multiple defendants, and an equal number have involved a single defendant. Some of these trials, the ones that have multiple defendants, have run for several months, and one of them cost upwards of \$10 million, although that estimate is only from the newspaper, so these are expensive trials to run. They have attracted, as you can imagine, extensive press coverage, but I would emphasize in relation to each of them that no damage actually eventuated because all of these plans were foiled by the police before damage resulted.

I will give you some examples of these trials to give you a fuller picture, but I think you will see that the sort of thing happening here is not dissimilar from what you are suffering in Canada and England.

The first person convicted under the new laws was Faheem Lodhi, in 2006. His plot was to blow up part of the Australian national electricity grid and to hit certain military targets. He was operating by himself. He was a Muslim. His object was to promote the cause of violent jihad. The trial judge, in sentencing him to 20 years' imprisonment with a 15-year non-parole period, described his plans as amateurish and unlikely to succeed. However, if you start exploding bombs, you might not do much damage to the Australian electricity grid but you are putting life at risk, people's lives can be lost, and that is the real reason for the stiff sentence.

The second trial involved multiple defendants in Melbourne in 2008. There were nine defendants; I believe five were convicted and four were acquitted. They were plotting to blow up various sports stadiums in Melbourne when they were crowded with people so they could maximize the amount of damage, injury and carnage that was inflicted. There was also, as part of that plan, I believe, a plot to assassinate then-Prime Minister John Howard.

The third trial, in which my colleague Mr. Renwick was involved, involved five defendants, I believe. He will correct me on the details. They were all convicted in Sydney. The charge was one of conspiracy to carry out terrorist acts and the basis of the charge was that they were stockpiling weapons and chemicals for making explosives but they never really got as far as to succeed.

The prison sentences — James will correct me if I am wrong — I believe were in the range of 23 to 28 years, but they were all exceptionally long sentences and this was another jihadist type of plot.

The last trial, which concluded only recently, just before Christmas, was a plot, and the trial involved five defendants, three of whom were convicted, two acquitted, and it was a conspiracy by them to break into the Holsworthy army barracks, on the outskirts of Sydney. They would be armed with machine guns, automatic weapons and their object was to kill as many military personnel as they could. As I said, the plan was foiled.

Those are some basic statistics and simply a rough guide. They are not an accurate statistical picture but give you a feel of the situation. I think in all these trials since 2006 there are about 20 to 25 defendants. It depends how you count them. Most of them were on multiple counts in the indictment, and roughly about two-thirds would have been convicted and about one-third would

commencé à instruire ces procès qu'en 2006. Trois procès visaient plus d'une personne, les autres n'avaient qu'un seul accusé. Les procès qui comptaient plus d'un accusé ont duré plusieurs mois, et un de ces procès a coûté plus de 10 millions de dollars — cette estimation n'a été donnée que par les journaux. Ces procès sont donc coûteux. Vous pouvez deviner qu'ils ont suscité énormément d'intérêt dans la presse, mais je dois insister sur le fait que pour chacune des affaires, il n'y a pas eu de dommages parce que les plans ont été déjoués par la police avant qu'ils ne soient exécutés.

Je vous donne quelques exemples de ces procès pour vous broser un tableau plus complet, mais je crois que vous constaterez que la situation ici est similaire à ce que vous vivez au Canada et en Angleterre.

Le premier condamné en vertu de la nouvelle loi a été Faheem Lodhi, en 2006. Il voulait faire sauter une partie du réseau australien d'électricité et visait également certaines cibles militaires. Il agissait seul. Il était musulman et voulait faire la promotion d'un djihad violent. Le juge au procès, qui l'a condamné à 20 ans de prison, dont 15 ans sans possibilité de libération conditionnelle, a dit que ses plans étaient amateurs et qu'ils auraient eu peu de chance de réussir, mais que s'il avait commencé à faire sauter des bombes, même si les dommages infligés au réseau électrique australien avaient été mineurs, il aurait pu mettre des gens en danger, risquer de les tuer, et c'est en fait ce qui explique cette sentence sévère.

Le deuxième procès, qui a eu lieu à Melbourne en 2008, visait neuf accusés. Je crois que cinq accusés ont été condamnés et quatre ont été acquittés. Ils envisageaient de faire sauter divers stades de Melbourne alors qu'ils auraient été remplis de monde en vue de faire un maximum de dégâts et de victimes. Les accusés voulaient également, il me semble, assassiner le Premier ministre de l'époque, John Howard.

Le troisième procès, auquel a participé mon collègue, M. Renwick, qui me corrigera si je me trompe, comptait, il me semble, cinq accusés. Ils ont tous été condamnés à Sydney. Ils étaient accusés d'avoir planifié des attentats terroristes parce qu'ils accumulaient des armes et des produits chimiques en vue de produire des explosifs, mais ils n'ont jamais réussi.

Je crois qu'on avait infligé des peines de prison — James me corrigera si je me trompe — de 23 à 28 ans, soit des peines extrêmement longues. Ce complot faisait partie de la mouvance djihadiste.

Le dernier procès, qui ne s'est conclu que tout récemment, juste avant Noël, concernait un complot mettant en cause cinq accusés, dont trois ont été condamnés et deux acquittés, et qui visait à pénétrer dans la caserne militaire de Holsworthy, en banlieue de Sydney. Les terroristes auraient été équipés d'armes automatiques et leur objectif était de tuer le plus de militaires possible. Comme j'ai dit, le complot a été déjoué.

Je vous ai parlé de ces procès pour vous donner quelques statistiques et vous guider sommairement. Ils ne donnent pas un portrait statistique exact, mais ils permettent de mieux comprendre la situation. Je crois que depuis 2006, on a accusé entre 20 et 25 personnes dans le cadre de ces procès. Tout dépend de la manière dont on les compte. La plupart d'entre eux ont été

have been acquitted. All of them, as Mr. Renwick has stressed earlier, were men. They were Muslims or converts to Islam. A number of them had been born here in Australia or raised here or spent many years here. It is a case of the home-grown terrorist rather than people coming in from outside as happened with 9/11. That, of course, parallels your experience in Canada and in the United Kingdom as well.

The age is about mid-20s to late 30s. It is not people in their teens and it is not really people in their 40s. It is that range where the radicalization is taking place, and in all the trials there was an intention to promote violent jihad.

I will go back to the conviction rate because it is only an estimate. Mr. Renwick has been more heavily involved in this and might like to offer a view and even perhaps disagree with me, but the conviction rate is not absolutely marvellous. Two-thirds convicted and one-third acquitted. I have seen statements by some of the prosecutors involved in these cases. They are extremely complex cases and you have to take your hats off to them for conducting them as well as they did in very difficult circumstances. Yet, I heard statements that the conviction rates were no different from what you would find in ordinary trials for murder or rape or burglary or so on, but the truth of the matter is that infinitely more resources have gone into a terrorism trial in police resources.

There are extensive powers of questioning in the police and ASIO, and so on, and you would be entitled to ask why, in light of all those resources, it is not a higher conviction rate than it is. I will offer a partial explanation in a moment and Mr. Renwick may well disagree with me on the point. He is more experienced. He has been involved in these trials. I noticed in the press the other day, after the trial ended in relation to the proposed attack on the Holsworthy army barracks in Sydney, which is where, of the five defendants, three were convicted and two acquitted, the police were said to have left the court grim faced, meaning they were really hoping for a lot more than that.

Before dealing with that conviction rate, I will just talk briefly about the drivers of this radicalization. James has already mentioned it, but I will add a couple of additional points to what he has already said.

First, there is Australia's involvement in Afghanistan. It has troops there and it previously, as you know, had troops in Iraq. Australia is a strong, committed ally of the United States, of Israel, of the United Kingdom, and that in the eye of the terrorist makes us the infidel. That is their distorted view of the situation.

Justice Whealy, a Supreme Court judge for New South Wales who has presided over two of these trials, including the Sydney trial in which Mr. Renwick was involved, published a paper in the United Kingdom recently in which he suggested the following

visés par plus d'un chef d'accusation, et environ les deux tiers des accusés ont été condamnés. Comme l'a souligné M. Renwick tout à l'heure, tous les accusés sont des hommes. Ils étaient musulmans de naissance ou convertis à l'islam. Quelques-uns sont nés en Australie, d'autres ont été élevés ou ont vécu de nombreuses années ici. Il s'agit plus de terrorisme local que de terrorisme étranger, comme c'était le cas le 11 septembre 2001. Ces événements ressemblent bien entendu à ce que le Canada et le Royaume-Uni ont vécu.

L'âge des accusés varie entre la mi-vingtaine et la fin de la trentaine. Ce ne sont pas des adolescents, ni vraiment des quadragénaires. Ils correspondent au groupe d'âge où se produit la radicalisation, et dans tous les procès, les accusés cherchaient à promouvoir un djihad violent.

Je reviens sur les taux de condamnation parce qu'il ne s'agit que d'une estimation. M. Renwick a participé plus activement à cet égard et il aimerait peut-être donner son point de vue; il est peut-être même en désaccord avec moi, mais à mon avis, le taux de condamnation n'est pas extraordinaire. On a condamné les deux tiers des accusés et acquitté le tiers qui reste. J'ai lu les déclarations de certains procureurs qui ont participé à ces affaires. Il s'agit d'affaires extrêmement complexes et nous devons lever notre chapeau à ces personnes, qui ont fait un excellent travail dans des circonstances très difficiles. J'ai tout de même entendu dire que le taux de condamnation n'était pas différent de celui qui a cours dans le cadre de procès criminels de droit commun pour meurtre, viol ou vol, mais en réalité, on affecte beaucoup plus de ressources policières dans un procès antiterroriste.

Les policiers et l'ASIO, ainsi que les autres organismes de sécurité, ont des pouvoirs exhaustifs en matière d'interrogation. Il y aurait lieu de se demander, compte tenu de toutes les ressources qui sont affectées, pourquoi les taux de condamnation ne sont pas plus élevés. Je vais tenter une explication partielle dans un instant et M. Renwick ne sera peut-être pas d'accord avec moi. Il a plus d'expérience. Il a participé à ces procès. L'autre jour, après la clôture du procès sur l'attentat déjoué visant la caserne de Holsworthy à Sydney qui a condamné trois accusés sur cinq et acquitté les deux autres, j'ai remarqué que dans les journaux, on disait que les policiers avaient quitté le palais de justice avec un air sombre, ce qui voulait dire qu'ils avaient souhaité un bien meilleur résultat.

Avant de parler du taux de condamnation, je voudrais parler des raisons de cette radicalisation. James en a déjà parlé, mais j'aimerais ajouter quelques éléments additionnels.

Tout d'abord, il y a la participation de l'Australie en Afghanistan. L'Australie a envoyé des militaires là-bas et, comme vous le savez, il en avait aussi affecté en Irak. L'Australie est un allié sûr et actif des États-Unis, d'Israël et du Royaume-Uni, ce qui fait de nous un pays infidèle aux yeux des terroristes. C'est de cette manière déformée qu'ils nous perçoivent.

Le juge Whealy, de la Cour suprême de la Nouvelle-Galles-du-Sud, qui a présidé deux de ces procès, dont celui de Sydney auquel M. Renwick a participé, a publié récemment un article au Royaume-Uni dans lequel il suggérait que les facteurs suivants

factors were playing a part in this radicalization of Muslim youth. First — and James mentioned this — instant access via the Internet to websites that give you the precise lowdown on how to make a bomb.

Second, there are extremist websites, easily accessible, which really promote violent jihad and put it forward as a worthwhile duty, not just a right of Muslims. That can have an effect on an impressionable young man.

There is also — though I have never accessed it myself but it is in Justice Whealy's paper and I have no doubt this is right — video footage of executions of hostages and things that we would regard as vile, but which in a sense can really play on the minds of these young Muslims.

Justice Whealy made one very interesting point in this paper and I will read to you from his speech and I will send the committee clerk the actual title of this paper. It was delivered shortly after the convictions and sentences in the Sydney case where five defendants were all convicted. The imams, the leaders of the Muslims in that area, condemned the trial and this obviously struck a bad cord with Justice Whealy and he responded as follows:

. . . after the imposition of the sentences, a number of senior Imams in the local Muslim community arranged a meeting to consider the outcome of the trial. They published a notification to the Australian Federal Police describing the trial as "a travesty of justice" and demanded to be shown evidence that would substantiate the proposition that each of the offenders had terrorist intentions in relation to their collection of chemicals, weaponry and ammunition. Public statements of this kind are disappointing. They reflect that some of the "leaders" of the Muslim community are in denial concerning the activities of a minority in their own community. The remarks show an entrenched attitude of hostility to our Court system and to the fairness of jury determinations. An opportunity was missed that might have enabled the senior members of the Muslim community to state publicly that they did not sympathise with terrorist activities, that they did not condone them, and that such activities were to be condemned by the great majority of Australian Muslims. Their remarks inexplicably overlooked the very public fact that four other men, associates of the convicted offenders, had pleaded guilty to serious preparatory terrorist actions involving the same or similar evidence.

That is an important statement because it is unusual for judges ever to come out and say anything about a trial afterwards; more unusual still for them to attack a particular section of the community but, in this case, I think Justice Whealy's remarks were really deserved and are to be supported. He is there accusing the imams of fomenting trouble. The last sentence I quoted, where

jouaient un rôle dans la radicalisation des jeunes musulmans. Comme James l'a mentionné, on retrouve tout d'abord un accès instantané à des sites Web qui expliquent précisément comment fabriquer une bombe.

En deuxième lieu, il existe des sites Web extrémistes facilement accessibles qui font la promotion d'un djihad violent et qui prétendent que le djihad constitue une obligation louable et non seulement un droit des musulmans. Ces propos peuvent avoir des effets sur un jeune homme facilement influençable.

Il y a également des extraits vidéo d'exécutions d'otages et d'autres gestes qui peuvent nous paraître effroyables, mais qui, d'un certain sens, peuvent s'infiltrer dans les esprits de ces jeunes musulmans. Je n'ai jamais vu ces extraits moi-même, mais le juge Whealy en parle dans son article et je suis convaincu que c'est exact.

Dans son article, le Juge Whealy soulève un élément intéressant. Je vais vous lire un extrait de son discours et j'enverrai à la greffière le titre exact de l'article. Ce discours a été prononcé peu après les condamnations et le prononcé des sentences de l'affaire de Sydney, où cinq accusés ont été condamnés. Les imams, leaders des musulmans dans la région, ont condamné le procès, ce qui a évidemment déplu au juge Whealy, qui a répondu en ces termes :

[...] après le prononcé des sentences, certains grands imams de la communauté musulmane locale se sont réunis pour examiner les résultats de ce procès. Ils ont envoyé un avis à la police fédérale australienne, décrivant le procès comme une « parodie de justice » et demandant que leur soit montrée la preuve qui permettrait d'établir que chacun des contrevenants avait des intentions terroristes lorsqu'ils stockaient des produits chimiques, des armes et des munitions. De telles déclarations publiques sont plutôt décevantes. Elles montrent que certains « leaders » de la communauté musulmane nient les activités d'une minorité de gens qui viennent de leur propre communauté. Ces remarques démontrent une attitude hostile tenace envers notre système juridique et l'équité des décisions du jury. Les leaders de la communauté musulmane ont manqué une occasion de déclarer publiquement qu'ils n'appuyaient pas les actes terroristes et que de telles activités devaient être condamnées par la grande majorité des musulmans d'Australie. Sans donner d'explications, ils ont préféré ignorer le fait, publiquement connu, que quatre autres hommes, complices des contrevenants qui ont été condamnés, avaient plaidé coupables à des accusations graves d'actes préparatoires à une attaque terroriste grâce aux mêmes preuves ou à des preuves similaires.

C'est une déclaration importante parce qu'il est rare que les juges parlent publiquement d'un procès après la fin de celui-ci. Il est encore plus inhabituel pour eux d'attaquer une partie précise de la communauté, mais dans cette affaire, je pense que les observations du juge Whealy étaient bien méritées et que nous devons les appuyer. Dans la dernière phrase que j'ai citée, où il dit

he said they had ignored the fact that some of these people had pleaded guilty, is an accusation there that the Muslim imams were actually being dishonest.

I daresay they would put a different construction on that if they were here, but I brought this to your attention because it gives some indication of an underlying polarization there, which is breeding and adding to this radicalization. It is an unhealthy atmosphere when there are imams attacking the jury system, and the judges having to defend themselves in this way.

Some of these offences that were created in 2002, and some more in 2005, are of the widest possible kind. Any act done in preparation for a terrorist attack is now an indictable offence under section 101.6 of our Australian Criminal Code, and it does not matter how remote from the actual perpetration of the blowing up of the bomb; just to think about it is more or less an indictable offence.

I will give two examples of what would now be, technically, offences under the law. There is an equivalent provision under section 83.19 of the Canadian Criminal Code. I think my remarks I am making here are apropos of your equivalent offence. If two people were just to meet together to discuss the possibility of perpetrating a terrorist bombing but not reach agreement, and take matters no further, their discussion would have been an act done in preparation for or planning a terrorist attack. It is an offence.

Likewise, if a lone wolf were to access the Internet and download into his computer information on how to make a bomb, intending to plant the bomb somewhere in Sydney or Perth or wherever, but never took matters further than the mere downloading, that would be an indictable offence, liable to imprisonment for a long term.

Justice Whealy has justified punishing these preparatory acts. He said the police have got to be able to strike at an early stage. As he stated in one of his judgments, "the purpose of these new offences is to punish people who contemplate action of the prohibited kind".

That is just the mere contemplation. I raise with you the question whether discussions themselves, if they are criminalized, would not transgress your Charter of Rights and Freedoms, which gives the right to freedom of thought and expression. We do not have those constitutional safeguards there. It is just the possibility that there could be argument that it could be struck down as unconstitutional.

I would say that judges are reluctant to strike down legislation of the Canadian Parliament for reasons too obvious to state. It should also be said that the law of high treason also punishes merely preparatory acts. In a sense, if you were to strike down these terrorist provisions, you would also be undermining the law of treason. That has been on the books for 600 or 700 years. It is a big ask. I do not know whether the judge would do it.

que les leaders avaient ignoré le fait que certaines personnes avaient plaidé coupables, le juge Whealy accuse en fait les imams musulmans d'être malhonnêtes.

J'oserais dire que leur point de vue serait différent s'ils étaient ici, mais je voulais vous en parler parce que cet événement donne une idée de la polarisation sous-jacente qui renforce la radicalisation. Le fait que les imams attaquent le système d'instruction devant jury et que les juges doivent se défendre de cette manière ne favorise pas un assainissement de la situation.

Certaines des infractions qui ont été établies en 2002 ou en 2005 ont des définitions parmi les plus étendues. Tout acte préparatoire à une attaque terroriste constitue maintenant une infraction punissable en vertu de l'article 101.6 du Code criminel australien, et même si l'accusé s'est tenu le plus à l'écart possible de l'exécution de l'activité terroriste, il peut être condamné. Le seul fait d'y penser constitue plus ou moins une infraction punissable.

Je vais vous donner deux exemples d'actes qui seraient, techniquement, des infractions en vertu de la loi. Puisque l'article 83.19 du Code criminel du Canada prévoit une disposition équivalente, j'estime que mes observations d'aujourd'hui sont pertinentes. Si deux personnes se rencontrent simplement pour discuter de la possibilité de perpétrer un attentat terroriste à l'explosif, mais qu'elles ne s'entendent pas et que les choses s'arrêtent là, leur discussion serait vue comme un acte commis en préparation ou en prévision d'une attaque terroriste. Il s'agit d'une infraction.

De même, si une âme rebelle télécharge depuis l'Internet des renseignements sur la façon de fabriquer une bombe, tout en ayant l'intention de poser la bombe quelque part à Sydney, à Perth ou ailleurs, sans jamais mettre ce plan à exécution, le simple fait de télécharger cette information constitue un acte criminel passible d'une longue peine d'emprisonnement.

Le juge Whealy a justifié le pouvoir de punir ces actes préparatoires. Il a dit que la police doit pouvoir intervenir dès les premières étapes. Dans un des jugements qu'il a rendus, il déclare que ces nouvelles infractions ont pour objet de punir les gens qui envisagent de poser des gestes de nature interdite.

Il ne suffit que d'envisager un tel geste. Je vous demande si le fait de criminaliser des discussions à proprement parler violerait votre charte des droits et libertés, qui confère le droit de penser et de s'exprimer librement. Les actes en cause sont dépourvus de ces garanties constitutionnelles. Je ne fais qu'évoquer la possibilité que certaines personnes s'opposent au principe et que cette disposition soit déclarée inconstitutionnelle.

Je dirais que les juges sont réfractaires à l'idée d'invalider les lois du Parlement canadien pour des raisons on ne peut plus évidentes. Il convient en outre de souligner que la loi applicable à la haute trahison punit également les actes purement préparatoires. D'une certaine manière, l'invalidation de ces dispositions antiterroristes viendrait compromettre la loi applicable à la trahison, attestée depuis 600 ou 700 ans. C'est beaucoup en demander. Je ne sais pas si un juge serait prêt à le faire.

Let me conclude now on this question that your analysts asked me to address, which is the notion of different prosecutorial practices that prevail in the United Kingdom and Australia. This goes to my point about the relatively low conviction rate. Two-thirds, given all the resources, is not really as good as you should be achieving.

The definition of “terrorist act,” on which your legislation and Australian legislation is based, comes from or originates from proposals put forward in the United Kingdom. They were originated by Lord Lloyd of Berwick, but in the U.K. Parliament they actually watered down the definition. If you look at the detail of it there and what you have in Canada and what we have in Australia, they have pedaled away from it in two ways.

Without going into too much detail, one of the complicated intents that must be proven in relation to a defendant, in Canada or in Australia, is an intent to intimidate the public or coerce the government. Can one really coerce the government? It is difficult when governments say we will not give in to terrorists. The British said this will cause problems, so they got rid of that and substituted for intent to “intimidate the government” intent to “influence the government.”

Then they took one further step. They said that in any terrorist trial which involves explosives or firearms, the prosecution does not have to prove either of those intents at all. That must have been pressure coming from the Home Office or the Crown Prosecution Service. They have looked at this, their eyes have popped out, and they said we will get nowhere with this. We do not want it.

They have reduced the pressure on the prosecution there. Also, they have a policy in the United Kingdom that they will only charge one of the new terrorism offences that have been thought up and legislated since 2002, if there is not an offence under the general law with which you can charge the defendant.

For example, in that conspiracy to attack the Holsworthy army barracks, it was prosecuted in Australia under the new terrorism laws where they had to prove an intention to further a religious ideal, and an intention to intimidate the public. In that sort of case in England, their policy is, we will not have any of that. It is too complicated. You are risking acquittals. They would have charged, I believe, just a plain conspiracy to murder. They would have stuck with the original offences.

When you compare the U.K. experience with the Australian and Canadian, there is this to be borne in mind: If you look at all the trials in Canada, Australia and New Zealand over the last 10 years, there are barely two dozen. Britain, the United Kingdom, has 35 years of prosecuting terrorists in relation to the problems in Northern Ireland.

I wonder whether the Commonwealth countries, like yourself, Australia and New Zealand, when they took that definition from Britain, were really alive to the fact that the British themselves

J'aimerais terminer en parlant de la question que vos analystes m'ont demandé d'aborder, à savoir les différentes pratiques en matière de poursuites appliquées au Royaume-Uni et en Australie. Cela me ramène à mes propos sur le taux de condamnation relativement faible. Compte tenu des ressources, deux tiers, ce n'est pas suffisant.

La définition d'« acte terroriste », sur laquelle se fondent vos lois et celles de l'Australie, tire son origine de propositions mises de l'avant au Royaume-Uni par Lord Lloyd of Berwick. Toutefois, le Parlement du Royaume-Uni en a dilué la teneur. Si vous comparez attentivement la définition du Royaume-Uni à celle que vous avez au Canada et à celle que nous avons en Australie, vous constaterez que le Royaume-Uni s'en est éloigné de deux façons.

Sans entrer dans les détails, une des intentions complexes qui doit être prouvée au Canada et en Australie en lien avec un défendeur, c'est l'intention d'intimider le public ou de contraindre le gouvernement. Est-il vraiment possible de contraindre le gouvernement? C'est difficile lorsque les gouvernements déclarent qu'ils ne céderont pas aux menaces des terroristes. Les Britanniques ont dit que la définition causerait des problèmes, alors ils s'en sont débarrassés et ont substitué l'intention d'« influencer le gouvernement » à celle d'« intimider le gouvernement ».

Ils sont ensuite allés plus loin. Pour ce qui est des procès pour complot terroriste impliquant des explosifs ou des armes à feu, ils ont déclaré que le ministère public n'a aucunement à prouver l'une ou l'autre de ces intentions, sans doute après que le Home Office ou le Crown Prosecution Service ait fait pression en ce sens. Ils ont lu cette définition, les yeux exorbités, puis ils se sont dit qu'elle ne les mènerait nulle part. Ils n'en voulaient pas.

Ils ont ainsi diminué la pression exercée sur le ministère public. De plus, lorsqu'il n'est pas possible d'accuser le défendeur d'une des infractions prévues dans les lois générales, le Royaume-Uni a pour politique d'appliquer un seul des nouveaux chefs d'accusation de nature terroriste créés et légiférés depuis 2002.

Par exemple, pour en revenir au complot visant à attaquer les casernes de l'armée à Holsworthy, les poursuites ont été intentées en Australie en vertu des nouvelles lois antiterroristes, où le ministère public devait prouver l'intention de servir un idéal religieux, et l'intention d'intimider le public. L'Angleterre ne veut rien savoir de ce genre d'affaires, qu'elle considère trop compliquées, parce que ces poursuites peuvent donner lieu à des acquittements. Je crois que les accusations là-bas auraient porté sur un simple complot pour meurtre. Ils s'en seraient tenus aux infractions d'origine.

Lorsqu'il s'agit de comparer les pratiques du Royaume-Uni à celles de l'Australie et du Canada, il ne faut pas oublier ce qui suit : au total, au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande, on compte à peine 25 procès au cours des 10 dernières années. La Grande-Bretagne — le Royaume-Uni — poursuit des terroristes depuis 35 ans en ce qui a trait aux problèmes en Irlande du Nord.

Je me demande si les pays du Commonwealth, comme le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, lorsqu'ils ont adopté cette définition utilisée en Grande-Bretagne, savaient que les

made up the definition, took one look at it and thought, "This will be too hard." They have pedaled away from it and are not making as much use of it as they are in Commonwealth countries. I wonder whether that is one of the causes for the higher acquittal rate.

You could also say that, under the new terrorist laws, you have to prove an intention to advance a religious, political or ideological cause. There has been a lot of debate about that in your own courts. In the *Khawaja* case, I think Mr. Justice Rutherford, at first instance, took that part of the definition out. He said it was unconstitutional. Then the Ontario Court of Appeal put it back in. I believe your house, if I am correct in this, has made recommendations on that part of the definition, which have not been accepted by the lower house, the House of Commons.

In England, they would be looking at this and asking why are you spending so much time on this issue. Why not just prosecute with the standard charges where they are available?

That is all I have to say. Thank you.

The Chair: Thank you, Professor Syrota, for that very informative tour d'horizon. I will now open the floor to the members of the Senate special committee. I have four who have asked to pose questions. I will ask our colleagues here in Canada to specify which one of our guests you wish to have answer the question, or whether it is a question for both of our panellists in Australia. I will start with Senator Wallin.

Senator Wallin: Thank you both for the case you have made. I do want to hear from both of you on this. Mr. Renwick, in your paper for the Center for Global Risk and Security, on page 11 you talk about the very issue that the professor was just getting into, the success rate and using specialized terrorist legislation and courts to deal with this. You talk about the host of jurisdictional and evidentiary impediments for American prosecutors. I would like you to elaborate some of those. We have heard about them in different forms and ways: is there a deterrence effect; or we can possibly, under the Criminal Code, protect sources in the same way; and why do so many of the cases fall off?

This is a bit of an odd question to Professor Syrota, and I do not want to get too far off the mark at the beginning, but you raised, in some of your observations, the whole point about Julian Assange and whether or not he would qualify in any way because of his statements about the capitalist system, and what we have all seen occur in Egypt in the last 10 days. I would like your thoughts on those issues.

Go ahead, Dr. Renwick, if you would like.

Britanniques eux-mêmes, après avoir élaboré la définition, se sont tout de suite dit en la relisant qu'elle causerait trop de difficultés. Ils s'en sont éloignés et ne s'en servent pas autant que d'autres pays du Commonwealth. Je me demande si le taux d'acquiescement plus élevé est en partie attribuable à cette situation.

On peut également dire qu'en vertu des nouvelles lois antiterroristes, il est nécessaire de prouver une intention de promouvoir une cause religieuse, politique ou idéologique. Vos tribunaux ont beaucoup débattu de cette question. Dans l'affaire *Khawaja*, je crois que le juge Rutherford a supprimé en première instance une partie de la définition. Il l'a déclarée inconstitutionnelle. Puis, la Cour d'appel de l'Ontario a restitué le texte. Si je ne m'abuse, votre Chambre a formulé des recommandations à l'égard de cette partie de la définition, qui n'ont pas été acceptées par la Chambre basse, la Chambre des communes.

En Angleterre, on se demanderait pourquoi vous consacrez autant de temps à cette question. Pourquoi ne pas simplement tenter des poursuites en vertu des chefs d'accusation courants si possible?

Je terminerai là-dessus. Merci.

Le président : Merci, monsieur Syrota, pour ce tour d'horizon riche en renseignements. Nous passons maintenant aux questions et aux commentaires des membres de ce comité sénatorial spécial. Quatre personnes ont demandé à poser des questions. Je prierais nos collègues ici au Canada de spécifier à qui s'adresse la question, ou de dire si la question s'adresse à nos deux experts en Australie. Je cède la parole au sénateur Wallin.

Le sénateur Wallin : J'aimerais remercier nos deux témoins d'avoir défendu leurs idées. J'aimerais que vous répondiez tous deux à ce qui suit. Monsieur Renwick, dans votre document destiné au Center for Global Risk and Security, à la page 11, vous parlez de la question que vient tout juste d'aborder M. Syrota, à savoir le taux de succès et le recours à des lois antiterroristes et à des tribunaux spéciaux pour traiter de ces affaires. Vous parlez des nombreux obstacles liés aux compétences et à la preuve qui nuisent aux procureurs américains. J'aimerais en savoir davantage sur ces obstacles. Nous en avons entendu parler sous différentes formes et de différentes façons. Y a-t-il un effet dissuasif? Pourrions-nous, en vertu du Code criminel, protéger les sources de la même manière? Pourquoi y a-t-il autant de causes qui déraillent?

C'est une question un peu étrange pour M. Syrota, et je ne veux pas m'écarter trop loin du sujet en partant, mais dans certaines de vos observations, vous avez soulevé toute la question de Julian Assange, à savoir si de telles accusations pourraient éventuellement être portées contre lui en raison des déclarations qu'il a faites à propos du système capitaliste et des événements dont nous avons tous été témoins en Égypte au cours des 10 derniers jours. J'aimerais savoir ce que vous pensez de ces questions.

Allez-y, monsieur Renwick, si vous voulez.

Mr. Renwick: Dealing with page 11 of the paper, this was based on some comments from a very experienced United States former prosecutor about the difficulties of prosecuting terrorists in the United States system. I have seen both systems at work. I went and observed the trial in Guantanamo Bay of an Australian citizen at the end of 2004, and I have also briefly seen how the United States courts work.

I was very surprised to hear the prosecutor say that the U.S. federal justice system does not work adequately. The United States is still grappling with the issue of what to do with people in Guantanamo Bay and whether they can now be brought to trial.

What I can say, though, is my experience of the Australian system is that the normal civil courts are put under some strain because our system, like yours, prizes openness of justice but, nevertheless, it can manage. Just as, for example, cases involving blackmail or victims who are children and the like, can be dealt with partly in closed court. In terrorism trials in Australia, the courts can be and are closed where, for example, intelligence officers need to give evidence. That is sometimes done just as a precaution.

For example, sometimes a single word can concern the intelligence or police people. If you have the case heard in camera, then there is an opportunity within a day or two for the authorities to check the transcript. If there is no problem, the transcript can be released. The media are shut out of the courtroom but only for a short time, as it were.

The other thing I have to say is that I see no reason to believe why normal civil juries in Australia — in an age of almost universal literacy, after all — cannot deal with these complex issues. Our system of jury trials is based on jurors accepting directions from judges about what is the juror's task, what is the judge's task, and what directions they need to follow.

For my own part, I do not see the need for specialist terrorist courts in Australia at all. I simply do not know enough about the situation in Canada to offer any comment beyond the general remark that the common law system is robust, flexible and adaptable, and in Australia it has been able to adapt well, in my view.

Senator Wallin: You were only reporting the case rather than making the case for special terrorist courts?

Mr. Renwick: Yes. This was a colloquium held in Washington, D.C., in January 2008, which brought people together from all over the world. Obviously, given that a number of them were from the United States and given that Mr. Bush was still president, it was a live issue about where people were to be tried, and how.

M. Renwick : Pour ce qui est de la page 11 du document, ces observations se fondaient sur certains propos formulés par un ancien procureur expérimenté des États-Unis au sujet des difficultés qui caractérisaient les poursuites de terroristes aux États-Unis. J'ai pu voir fonctionner les deux systèmes. À la fin de 2004, je me suis rendu à Guantanamo Bay afin d'y observer le procès d'un citoyen australien, et j'ai également pu observer brièvement comment fonctionnent les tribunaux des États-Unis.

J'ai été très surpris d'entendre le procureur dire que le système de justice fédéral des États-Unis ne fonctionne pas adéquatement. Les États-Unis n'ont pas encore déterminé quoi faire avec les personnes détenues à Guantanamo Bay ni tranché la question de savoir si elles peuvent maintenant subir leur procès.

Toutefois, d'après mon expérience du système australien, je peux dire que même s'ils subissent une certaine pression, les tribunaux civils ordinaires trouvent le moyen de s'adapter, car ils ont à cœur l'ouverture de la justice, tout comme ici. Je citerais en exemple les affaires qui impliquent du chantage ou des victimes d'âge mineur ou autres, entendues en partie à huis clos. En Australie, les procès pour actes de terrorisme peuvent se dérouler à huis clos et le sont dans les situations où, par exemple, les agents du renseignement sont appelés à témoigner. Parfois, on le fait simplement par précaution.

Par exemple, il arrive qu'un seul mot puisse compromettre les agents du renseignement ou les policiers. Si l'audience se déroule à huis clos, les autorités peuvent ensuite, en 24 ou 48 heures, vérifier la transcription. Si aucun problème n'est décelé, la transcription peut alors être diffusée au public. Les médias sont exclus de la salle d'audience, mais somme toute brièvement.

L'autre chose que j'aimerais dire, c'est qu'à mon avis, il n'y a aucune raison de croire que les jurys civils normaux ne sont pas en mesure de traiter ces questions complexes — en cette époque où tout le monde ou presque sait lire. Notre système de procès devant jury se fonde sur les instructions données par les juges aux jurés, à savoir quel est le rôle des jurés, celui du juge, et quelles sont les directives à respecter.

Pour ma part, je ne vois pas du tout pourquoi l'Australie aurait besoin de tribunaux spécialisés pour les affaires de terrorisme. Je n'en connais tout simplement pas assez sur la situation du Canada pour dire autre chose que ceci : le système de common law est robuste, souple et adaptable et, selon moi, il a bien su s'adapter en Australie.

Le sénateur Wallin : Vous ne faisiez que citer le cas en exemple, plutôt que faire l'apologie des tribunaux spécialisés pour les procès de terroristes?

M. Renwick : Oui. En janvier 2008, des gens du monde entier se sont réunis dans le cadre d'un colloque à Washington. Beaucoup d'entre eux étaient Américains et M. Bush était encore président, alors la question de savoir où et comment ces personnes allaient subir leur procès suscitait bien entendu un vif intérêt.

Although it was Chatham House, and I cannot tell you who it was, but it was a senior former prosecutor who expressed this view, and many people were quite surprised by that view. From my own past, I have great confidence in the common law courts and their ability to adapt.

Mr. Syrota: If I could add to that. Again, you have to remember that the British have the most experience in this area and we should look to what has happened there. On the whole, they have made a good fist of prosecutions in the United Kingdom. They made a slip, in a way, when they introduced internment. That did not last long.

Additionally, the Diplock courts, which were courts without juries, were introduced for various reasons. They were special courts to deal with terrorists. In a sense, I would be loath to see that happen in Australia. I think it would add to the view of the imams and the Muslim leaders that they were being singled out and discriminated against. To the extent that you can deal with the matter with the ordinary civil courts, I think that is the way to go.

I can understand what Mr. Renwick has said about the need to keep some of the evidence secret. That is an obvious point. You will have to exclude the public from the galleries at certain points. However, on the whole, you want to conduct the trial as closely as you can to an ordinary trial for murder or possession of explosives. Despite what the imams said, the quote I read out earlier, where they thought that the trial over which Justice Whealy presided was a travesty of justice, I think that claim will be made 10 times over if you dispense with civil juries. In the eyes of the public, juries give great credibility to verdicts and I would preserve them at all costs.

Let me now turn to the question you raised about Julian Assange, because every time you turn on the radio or television here, there is some new piece of evidence swirling around about him. It is not quite clear what he has done. He is a matter of great interest to us here in Australia because he is one of our own. As you know, he is an Australian citizen.

The charge that is being levelled against him of high treason in the United States is gilding the lily or over-egging the pudding. There is a slight smack of McCarthyism there. I do not know what nationality Mr. Assange has. I know he is an Australian citizen. I do not think he is a United States citizen, and if he is not, he cannot be guilty of high treason there. One of the steps of being convicted of the offence is that you have to owe allegiance to the country that is trying you for treason. I think that one is out.

In addition, I think the basis of the charges here is that WikiLeaks has revealed information that has put the lives of security and military personnel at risk. Again, I do not know whether the allegation is true.

Bien qu'il s'agisse de Chatham House, sans identifier la personne, je peux vous dire que l'opinion avait été exprimée par un ancien procureur de haut rang et que beaucoup de gens ont été surpris de l'entendre. Mon expérience m'incite à croire que les tribunaux de common law sont compétents et qu'ils sauront s'adapter.

M. Syrota : J'aimerais ajouter quelques points. Une fois de plus, il ne faut pas oublier que ce sont les Britanniques qui ont le plus d'expérience dans ce domaine; il convient donc d'examiner ce qui s'est passé là-bas. Dans l'ensemble, le Royaume-Uni a intenté de nombreuses poursuites. Il a commis une erreur, en quelque sorte, lorsqu'il a introduit l'internement. Cette mesure n'a pas fait long feu.

En outre, les tribunaux Diplock, qui étaient des tribunaux sans jury, ont été créés pour diverses raisons. Ces tribunaux spéciaux avaient été conçus pour s'occuper des terroristes. En un sens, l'idée de voir apparaître de tels tribunaux en Australie me répugne. J'estime que cette situation ne ferait qu'amplifier le sentiment qu'ont les Imams et les dirigeants musulmans d'être pris pour cibles et d'être la proie de discrimination. J'estime qu'il faut privilégier les tribunaux civils ordinaires, dans la mesure où ils sont aptes à traiter ces questions.

Je peux comprendre M. Renwick lorsqu'il dit que certains éléments de preuve doivent demeurer secrets. C'est évident. Il faudra exclure le public de la présentation de certains éléments. Toutefois, dans l'ensemble, le déroulement du procès devrait se rapprocher le plus possible de celui d'un procès ordinaire pour meurtre ou possession d'explosifs. Malgré ce que les imams ont dit d'après la citation que j'ai lue plus tôt, selon laquelle ils estiment que le procès présidé par le juge Whealy était une parodie de justice, je pense qu'on va vous le répéter des dizaines de fois si vous avez recours à des jurys civils. Les verdicts rendus par des jurys ont beaucoup de crédibilité aux yeux du public, et je les maintiendrais à tout prix.

Permettez-moi maintenant d'aborder la question que vous avez soulevée à propos de Julian Assange, parce que chaque fois qu'on allume la radio ou la télévision ici, on parle de lui et de nouveaux éléments de preuve. On ne sait pas trop ce qu'il a fait. Nous nous intéressons beaucoup à lui ici, en Australie, parce qu'il est un des nôtres. Comme vous le savez, c'est un citoyen australien.

Les accusations de haute trahison qui ont été portées contre lui aux États-Unis renchérissent sur la perfection ou sont exagérées. Il y a un léger soupçon de maccarthysme là-bas. Je ne sais pas de quelle nationalité est M. Assange. Je sais qu'il a la citoyenneté australienne. Je ne pense pas qu'il ait la citoyenneté américaine et, s'il ne l'a pas, il ne peut être reconnu coupable de haute trahison là-bas. Pour être reconnu coupable d'une telle infraction, vous devez notamment devoir allégeance au pays qui vous poursuit pour trahison. Je pense que ce n'est pas le cas.

Par ailleurs, je pense que le fondement des accusations qui ont été portées ici est que WikiLeaks a révélé des renseignements qui mettent en danger la vie d'agents de sécurité et de militaires. Là encore, je ne sais pas si cette allégation est fondée.

Let us suppose, for argument's sake, that it was true and that the lives that were put at risk were Canadian or Australian military personnel lives. Then I think there might be offences of which he would be guilty. However, I doubt that the terrorism offences could be deployed against him, because of the ingredient that the prosecution has to prove, which I mentioned earlier. They have to show an intention to intimidate the public or coerce the government.

My feeling, just from reading about this in the papers, is that Julian Assange is out there to embarrass government and to influence governments, but "coerce" is a very strong word; it is putting the gun to your head, forcing you to do something that you do not want to do. I do not really see that that is part of the evidence against him at the moment. Although I do not want to say that he is guilty of any offences at all, and it would not surprise me if the whole thing collapses in a heap at the end of the day, to the embarrassment of the United States government, I do not really see the terrorism laws playing much of a role against Mr. Assange. I think there is an over-egging of the pudding going on in relation to him.

Senator D. Smith: I have a question for each of the speakers, but either can comment on the other's answer. We will start with Mr. Renwick.

My question is really the question that you ask yourself at point 14 in your submission: What is the path that people, particularly young men, travel that takes them to the point where they are willing to recruit others and kill others, perhaps at the cost of their own life?

What conclusions have you come to in answering that question in the Australian situation? It may be the same in Canada or the U.K. Have you come to some conclusions about what that path is?

Mr. Renwick: If you take up that document again and if I can take you through a couple of parts of it. If you go to page 4, the first thing to note about all of this, 4(a), is that there is a degree of asymmetry in the warfare that is genuinely new. It is the obvious point that an individual or a small group can cause terrible damage.

The next point, if you go over to page 6, is that in the trial the professor was referring to, the judge there sets out the four factors that he discerned in the accused. At the bottom of page 6, first he said that each was driven by the concept that the world was, in essence, divided between those who adhered strictly and fundamentally to a rigid concept of the Muslim faith, indeed a medieval view of it, and those who did not. Second, it was driven by the conviction that Islam throughout the world was under attack, particularly at the hands of the U.S. and its allies, and that included Australia. Third, each offender was convinced that his obligation as a devout Muslim was to come to the defence of Islam and other Muslims. Fourth, it was their duty, indeed a religious duty, to prepare for a violent jihad in Australia.

Supposons, par exemple, que ce soit vrai et que les vies qui sont mises en danger sont celles de militaires canadiens ou australiens. Dans ce cas, je pense qu'il pourrait être reconnu coupable de certaines infractions. Cependant, je doute que des actes de terrorisme puissent lui être reprochés, en raison de la preuve que la poursuite doit produire, à laquelle j'ai fait allusion plus tôt. Elle doit démontrer qu'il y avait une intention d'intimider le public ou de contraindre le gouvernement à faire quelque chose.

En lisant les journaux, j'ai l'impression que Julian Assange cherche à embarrasser et à influencer les gouvernements. Mais « contraindre », c'est un mot très fort; c'est mettre un pistolet sur la tempe de quelqu'un pour le forcer à faire quelque chose qu'il ne veut pas faire. Je n'ai pas vraiment l'impression que cela fait partie de la preuve qui pèse contre lui en ce moment. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il est tout à fait innocent, et je ne serais pas étonné si tout ce dossier s'effondrait au bout du compte, créant beaucoup d'embarras pour le gouvernement américain; mais je ne crois pas vraiment que les lois antiterroristes puissent jouer un grand rôle contre M. Assange. À mon avis, la situation est exagérée.

Le sénateur D. Smith : J'ai une question à poser à chacun des témoins, mais je les invite tous les deux à nous dire ce qu'ils pensent de la réponse de l'autre. Je m'adresse d'abord à M. Renwick.

Ma question reprend en fait la question que vous avez soulevée au point 14 de votre exposé : Quelle est la voie que les gens, particulièrement les jeunes hommes, empruntent et qui les amène au point où ils sont disposés à recruter et à tuer d'autres personnes, au risque de perdre la vie?

Dans le contexte australien, à quelles conclusions êtes-vous arrivé en répondant à cette question? La situation est peut-être la même au Canada ou au Royaume-Uni. Avez-vous tiré des conclusions à l'égard de ce qu'est cette voie?

M. Renwick : Reprenons ce document pour en examiner certaines parties. À la page 4, au point 4a), on constate d'emblée qu'il y a un degré d'asymétrie réellement nouveau dans la conduite de la guerre : il est évident qu'une seule personne ou un petit groupe peut causer des dommages immenses.

Ensuite, à la page 6, il est question du procès auquel M. Syrota faisait allusion. Le juge décrit quatre éléments qu'il a relevés chez les accusés. Tout d'abord, au bas de la page 6, il dit que chacun trouvait sa motivation dans l'idée selon laquelle le monde était, essentiellement, divisé entre ceux qui adhéraient strictement et fondamentalement à un concept rigide de la foi musulmane, voire une vision médiévale de cette foi, et ceux qui n'y adhéraient pas. Deuxièmement, chacun trouvait sa motivation dans la conviction que l'islam était menacé partout dans le monde, particulièrement par les États-Unis et ses alliés, ce qui englobait l'Australie. Troisièmement, chacun était convaincu d'avoir l'obligation, en tant que fervent musulman, de venir à la défense de l'islam et des autres musulmans. Quatrièmement, les accusés estimaient qu'il était de leur devoir, en fait un devoir religieux, de se préparer à une guerre sainte violente en Australie.

Finally, if I could take you to the piece you were quoting from in the paper, and particularly to page 15, at the bottom of the page. There is reference to whether it is a leaderless formation or not. Plainly enough, some people actually do join up with al Qaeda or other organizations. They attend training camps overseas, for example. There are other cases where there is only limited contact, such as over the Internet. There are yet other cases — it has been described as terrorism by franchise — where people, without ever having direct contact with terrorists, say, “I follow that doctrine.” That makes it very difficult to work out what motivates individual people.

The best answer I can give you is to refer you to page 16, where the conference looked at a seminal article called *The Staircase to Terrorism: A Psychological Exploration*. The article uses the metaphor that the terrorist act is the final step on a narrowing staircase. You start off along with many others on a broad staircase, but then you keep climbing. Instead of getting off the staircase, you keep going until you reach the point where the only possible act is to destroy others or yourself in a terrorist act.

The learned author sets out a number of factors. One is the individual's interpretation of the conditions in which he lives. That may be real or a delusion. As I said in my opening remarks, in a First World country like Australia or Canada, where there is a proper social security system, we are not dealing with people who are in shockingly abject poverty in the way you might see in a Third World country.

The available options he sees to remedy justice may, again, be quite delusional, or it may be that many people feel there is an injustice — for example, in the foreign policy of the United States.

Point (d) is very important. Moral disengagement from society is very important. If you feel you are completely disengaged from normal society, if you do not have a job, if you have little to do with people from day to day and you only deal with people who are radicalized, that can quite quickly affect your world view, leading on to recruitment or identifying yourself as a member of the organization and, finally, overcoming your inhibitions about acts of violence.

I have suggested a couple of mechanisms, which are not original. One is that governments and agencies of government must, where there is a good explanation for why we have these laws and why prosecutions are taking place, publicize them. During and after a trial, the story must be told. Equally, where there has been a government bungle or a government misbehaviour, that should be brought to life as well because, after all, the strength of democracy is that we can accept that we are not perfect, although the system itself is a good one.

Those are only some general suggestions. I do not pretend to have any eureka moments, but plainly there is much work to be done.

Enfin, revenons au passage du document que vous avez cité, plus particulièrement au bas de la page 15, où il est question d'une formation avec ou sans leader. De toute évidence, l'objectif de certaines personnes, c'est en fait de se joindre à Al-Qaïda ou à d'autres organisations. Elles prennent part à des camps d'entraînement à l'étranger, par exemple. Dans d'autres cas, le recrutement comporte peu de contact, comme celui qui se fait au moyen de l'Internet. Il y a aussi les cas où les gens, sans jamais être en contact direct avec des terroristes, disent : « Je suis cette doctrine » — c'est ce que l'on décrit comme le terrorisme franchisé. Il est donc très difficile de déterminer ce qui motive chaque personne.

La meilleure réponse que je puisse vous donner, c'est de vous renvoyer à la page 16, où les auteurs du document examinent un article fondamental intitulé *The Staircase to Terrorism: A Psychological Exploration*. Dans cet article, on utilise la métaphore selon laquelle l'acte terroriste est la dernière partie d'un escalier qui se rétrécit. Au début, on se trouve au bas d'un large escalier, avec un grand nombre de personnes. Puis, on monte. On monte jusqu'au point où la seule possibilité est de détruire la vie d'autres personnes ou de se détruire soi-même en commettant un acte terroriste.

L'auteur de cet article dresse la liste d'un certain nombre de facteurs. L'un d'eux est l'interprétation que fait la personne des conditions dans laquelle elle vit. Ces conditions peuvent être réelles ou illusoire. Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, dans un pays industrialisé comme l'Australie ou le Canada, où il existe un système de sécurité sociale adéquat, les gens ne vivent pas dans la misère noire, dans des conditions aussi lamentables que dans les pays du tiers monde.

Les solutions qu'il propose pour remédier à l'injustice peuvent sembler, là encore, tenir du délire, ou c'est peut-être le fait que bien des gens estiment qu'il y a une injustice — par exemple, dans la politique étrangère des États-Unis.

Au point d), il est question du désengagement moral de la société, qui est très important. Si vous avez l'impression d'être totalement dissocié de la société ordinaire, si vous avez peu de contact avec monsieur et madame tout le monde et que vous traitez uniquement avec des gens radicalisés, cela peut modifier assez rapidement votre perception du monde; vous risquez donc de vous faire recruter ou de vous identifier comme un membre de l'organisation et, au bout du compte, de perdre vos inhibitions à l'égard des actes de violence.

J'ai proposé quelques mécanismes, qui ne sont pas originaux. Tout d'abord, les gouvernements et les organismes gouvernementaux doivent rendre publique toute bonne explication justifiant l'existence de ces lois et l'exécution de ces poursuites. Durant et après un procès, nous devons en entendre parler. De la même façon, s'il y a eu un fiasco gouvernemental ou si le gouvernement a mal agi, cela doit se savoir parce que, après tout, la force de la démocratie, c'est que nous acceptons de ne pas être parfaits, bien que le système, lui, soit bon.

Ce ne sont que des suggestions générales. Je ne prétends pas avoir des idées de génie, mais il y a manifestement beaucoup de travail à faire.

Senator D. Smith: I have a couple of questions for Professor Syrota, and Mr. Renwick, you can respond to them as well if you wish.

You referred to a number of the sentences in Australia as long sentences, over 20 years. Do you think that affects the thinking of people who are considering getting into this, or do they even think about the sentences? I do not really know if it affects their thinking at all, particularly if they are in the suicide category.

In Mississauga, which is a suburb of Toronto with almost a million people, there were 18 people charged with plotting to blow up the CN Tower and other places in Toronto. Initially, we heard quite a bit of cynicism via the grapevine from some people in the Muslim community. Then the charges against several of the individuals were withdrawn because of a lack of hard evidence. Of the others, all but one wound up pleading guilty. I believe a trial went ahead with regard to only one accused.

Of course there are different elements in that community that have different approaches. This committee heard from a witness several months ago whose focus was on the need for programs to ensure that the right messages from their community were getting through to people, most of whom were young, to try to impact their thinking and get them off that path.

Have you any thoughts on that?

Mr. Syrota: I am not an expert in this area at all. As to sentences, I would have thought they would not have known much or cared much. They might have known in general terms that they would be up for it if they were convicted. It is hard to deter suicide bombers who are willing to put an end to their own lives.

One thing that drives these young fellows is the tremendous amount of publicity they get when there is a successful attack. That is the lead story on the CBC News and ABC News here, and they are craving that. It is difficult to know what to do about it in the context of a society where freedom of the press is valued and must be allowed. I am not suggesting that there should be a curtailment of free reporting, but it is one of the downsides of it. The publicity they get feeds and drives it on.

One of the first terrorists to come before the courts here was a young Muslim in his early twenties. He was acquitted of two terrorism charges but convicted of one charge of recklessly making a threat against a government officer. He was courting the attention of the media. He was interviewed by *The Australian* and was enjoying the publicity. If you Google him, I think you will see that he is trying to set up his own television show now. I do not know how successful that is. That is one problem that drives this, together with the Internet.

Le sénateur D. Smith : J'ai quelques questions à poser à M. Syrota. Vous pouvez y répondre, monsieur Renwick, si vous le souhaitez.

Vous avez parlé de la durée de certaines des peines d'emprisonnement imposées en Australie, qui sont de plus de 20 ans. Pensez-vous que la durée des peines a un effet sur la réflexion des gens qui envisagent de se joindre à ce genre d'organisation, et d'abord, s'en font-ils vraiment à cet égard? Je ne sais pas vraiment si cela influence un tant soit peu leur réflexion, surtout s'ils sont de ceux qui sont prêts à se suicider pour la cause.

À Mississauga, une ville de près d'un million d'habitants de la banlieue de Toronto, 18 personnes ont été accusées de complot en vue de faire exploser la tour du CN et d'autres endroits de la ville reine. Au début, nous avons entendu beaucoup de remarques cyniques entre les branches de la part de certains membres de la communauté musulmane. Puis, les accusations contre plusieurs de ces individus ont été retirées par manque de preuve solide. À une exception près, tous les autres accusés ont plaidé coupables. Je pense qu'un seul d'entre eux a fait l'objet d'un procès.

Bien sûr, différents éléments de cette communauté sont associés à différentes approches. Il y a plusieurs mois, le comité a reçu un témoin qui cherchait à mettre en place des programmes pour bien informer les membres de sa communauté, dont la plupart sont des jeunes, dans le but d'influencer leur réflexion et de les orienter vers une autre voie.

Qu'en pensez-vous?

M. Syrota : Je ne suis pas du tout spécialiste de ce domaine. Pour ce qui est des peines d'emprisonnement, à mon avis, ils n'en savaient pas grand-chose et ne s'en souciaient probablement pas beaucoup. De façon générale, ils savaient peut-être qu'ils se verraient imposer une peine d'emprisonnement s'ils étaient reconnus coupables. Il est difficile de dissuader des kamikazes qui sont prêts à mettre fin à leur vie.

L'un des éléments qui motivent ces jeunes gens, c'est la quantité énorme de publicité dont ils font l'objet lorsqu'ils réussissent une attaque. L'histoire fait la manchette au journal télévisé sur CBC et ABC, ici, et c'est ce dont ils ont besoin. Il est difficile de savoir ce qu'il faut faire dans le contexte d'une société où la liberté de presse est importante et doit être respectée. Je ne suis pas en train de dire qu'il faudrait limiter la liberté de presse, mais c'est l'un des aspects négatifs. La publicité dont ils font l'objet les nourrit et les motive.

L'un des premiers terroristes qui ont comparu devant la cour, ici, était un jeune musulman au début de la vingtaine. Il a été acquitté de deux chefs d'accusation liés au terrorisme, mais il a été reconnu coupable, sous un chef d'accusation, d'avoir proféré, de façon irresponsable, une menace à l'égard d'un fonctionnaire de l'État. Il recherchait l'attention des médias. Il a été interviewé par le quotidien *The Australian*, très heureux de cette publicité. Si vous tapez son nom dans Google, vous allez voir qu'il cherche à créer sa propre émission de télévision. Je ne sais pas dans quelle mesure son initiative suscite l'intérêt. La publicité dans les médias et l'Internet constitue en partie la base du problème.

Also, as I mentioned earlier, if the leaders or so-called leaders of the community do not distance themselves from it and appear to condone it, what better driver could you have?

I am afraid I do not have much more of a solution than that. I think it is a puzzle and a problem for everyone.

As Mr. Renwick was saying, Australia is a tolerant, fair and welcoming society. There are bigots here, but not many of them. Yet, these people have spent their lives here, have been treated quite well, and then turned on the society. It is difficult to know the reasons for that. It is a problem in Australia, Canada and the United Kingdom, and I do not know that anyone has the solutions. I certainly do not.

Senator D. Smith: Mr. Renwick, do you have any thoughts on the sentencing issue?

Mr. Renwick: I have nothing to add at this stage. Thank you.

Senator Marshall: My question is for Mr. Syrota, although Mr. Renwick may also want to speak to it.

You were talking about the conviction rate and saying it is not marvellous. Once a person is convicted, where do they serve their time? Some of them have been sentenced. Do they serve time in the general population in the prisons? Are those who have been sentenced to quite lengthy terms in solitary confinement, or are they with the general population where they can recruit people to their cause?

Mr. Syrota: I have no detailed information on that. I think Mr. Renwick would be better placed to speak to that because he has been involved in these trials.

I do know that in the time leading up to their trials, some of them have been held in solitary confinement. Some of them have been shackled and searched daily, and I think some of the trial judges have expressed concern that there is an element of overkill there. Many of these are single people. It is an accusation that has not yet been proven. Some of the accusations have completely fallen away. There is really no reason to deal with them as if they were people who could just rip the whole of society to shreds at a moment's notice.

In terms of where they serve their sentences, the general idea would be that they go to ordinary prisons. However, they almost certainly will be held in maximum security prisons and probably in special wings. However, I expect there will be an attempt later on towards the time when they finish serving their sentence to rehabilitate and reintroduce them to society. I think Mr. Renwick will know more about this than me.

Senator Marshall: Mr. Renwick?

Mr. Renwick: As I understand it, in New South Wales — and I cannot speak for other parts of Australia — people who are terrorism subjects or who have been convicted of terrorism offences are given the highest possible security classification in jails. That might not necessarily mean they are in solitary confinement, but they are in an exceptionally secure part of what is already a high security jail. The professor is right that

Par ailleurs, comme je l'ai mentionné plus tôt, si les leaders ou les soi-disant leaders de la communauté ne se dissocient pas des événements et semblent fermer les yeux, il n'y a pas de motivation plus grande.

J'ai bien peur de ne pas avoir d'autre solution que celle-là. À mon avis, c'est un casse-tête et un problème pour tout le monde.

Comme le disait M. Renwick, l'Australie est une société tolérante, juste et accueillante. Il y a des fanatiques, mais ils ne sont pas nombreux. Ces gens ont passé toute leur vie ici et ils ont été plutôt bien traités; pourtant, ils se sont attaqués à la société. Il est difficile de savoir pourquoi. C'est un problème qui existe en Australie, au Canada et au Royaume-Uni, et je pense que personne n'a de solution. En tout cas, moi, je n'en ai pas.

Le sénateur D. Smith : Monsieur Renwick, que pensez-vous des peines imposées?

M. Renwick : Je n'ai rien à ajouter pour le moment.

Le sénateur Marshall : J'aimerais poser ma question à M. Syrota, mais M. Renwick peut aussi y répondre s'il le souhaite.

Vous avez dit à propos du taux de condamnation qu'il n'était pas fameux. Une fois qu'une personne est condamnée, où purge-t-elle sa peine? Ceux qui sont reconnus coupables sont-ils emprisonnés avec les autres détenus? Ceux qui sont condamnés à de longues peines d'emprisonnement sont-ils placés en isolement cellulaire ou purgent-ils leurs peines avec les autres détenus, qu'ils peuvent ainsi rallier à leur cause?

M. Syrota : Je ne le sais pas. M. Renwick est sans doute mieux placé que moi pour vous répondre car il a participé à des procès de ce genre.

Je sais par contre que, dans l'attente de leur procès, certains d'entre eux ont été placés en isolement cellulaire, mis aux fers et fouillés quotidiennement, ce qui a amené certains juges à dénoncer ce qu'ils considéraient comme des mesures excessives. Bon nombre de ces gens-là sont célibataires. Leur culpabilité n'a pas encore été prouvée, et dans certains cas, les accusations sont complètement rejetées. Il n'y a donc à mon avis aucune raison de les traiter comme s'ils étaient sur le point de faire exploser toute la planète.

Pour ce qui est de savoir où ils purgent leur peine, je crois qu'ils sont envoyés dans des prisons ordinaires, mais probablement dans des prisons à sécurité maximum, et même dans des ailes spéciales. Je suppose qu'on essaie plus tard, peu avant la fin de leur peine, de les réhabiliter afin de faciliter leur réintégration dans la société. Mais M. Renwick en sait certainement davantage à cet égard.

Le sénateur Marshall : Monsieur Renwick?

M. Renwick : Que je sache, en Nouvelle-Galles-du-Sud — j'ignore ce qu'il en est dans les autres États australiens —, ceux qui sont accusés ou reconnus coupables d'actes de terrorisme sont emprisonnés dans des conditions de sécurité extrême. Cela ne signifie pas nécessairement qu'ils sont placés en isolement cellulaire, mais plutôt qu'ils sont envoyés dans les quartiers les plus sécurisés d'une prison déjà à haute sécurité. Le professeur a

there have been comments by judges from time to time that the police authorities in Australia have over-confined people who, after all, at some stage, are not yet convicted. That is the first point.

The second point, though, is that I think there are significant issues about Islamic radicalization of prisoners more generally, perhaps simply as a way of avoiding being intimidated in jails; people become radicalized. However, it is a phenomenon not just in Australia but in other countries. An eye needs to be kept on it. I do not have the answers but I think the prison authorities all around the world are conscious of this particular problem.

Senator Marshall: If someone is in there for a lengthy period of time, would you know if there is a process whereby they are de-radicalized? Also, what happens to them once they are out of prison? Are they just left to go on their merry way? What happens all along the spectrum?

Mr. Renwick: I am not sure of the detail of de-radicalization programs, but I had suggested in my opening remarks that such programs are necessary. As to what happens with people when they finish their sentence, they might still, of course, be serving their sentences but have finished the non-parole period. I imagine it is the same in Canada, but that means they have served the required compulsory incarceration period for the remainder of the sentence. If they were to commit another offence, or to get themselves into trouble, then they could be required by the court to go back into jail and serve the rest.

Then there is the question of what can be done at that point, and what can be done when they finish their sentence completely. We have in Australia, at least in theory, a system of control orders that allows the police to go to the courts and say, in effect, that people should be subject to conditions on their movement, communication and so on to ensure they do not commit further offences and do not radicalize others.

As you would know, that is a controversial idea, both in Australia and in the United Kingdom. In Australia, there was a challenge to the validity of those laws and the challenge failed.

However, it is obviously controversial to limit people's freedom when they are not being punished for a criminal offence. In fact, we do it for people who are in quarantine. Also, we have laws in almost every state in Australia that, for example, people who have served sentences for sex offences, who cannot control themselves anymore, can be subject to further incarceration in prisons even though it is not part of the sentence.

It is one of those difficult dilemmas for democracies; what do you do with people who have served their time but might still be a threat? As I say, there is a range of ways you can deal with it.

raison de dire que certains juges ont dénoncé ce qu'ils considéraient comme des mesures de détention excessives de la part de la police australienne, étant donné que les détenus n'étaient pas encore reconnus coupables. Voilà pour la première partie de ma réponse.

D'un autre côté, et ce sera la deuxième partie de ma réponse, la radicalisation islamique de la population carcérale en général pose des problèmes importants, et ces mesures de détention sont peut-être nécessaires pour éviter l'intimidation des autres détenus. Ce phénomène de radicalisation n'est pas propre à l'Australie, il existe dans d'autres pays, et il faut le surveiller. Je n'ai pas de solution à proposer, mais je pense que les responsables carcéraux de tous les pays sont conscients de ce problème.

Le sénateur Marshall : Lorsqu'un détenu purge une longue peine d'emprisonnement, savez-vous si on essaie de le dé-radicaliser, de le déprogrammer en quelque sorte? Et que se passe-t-il quand il sort de prison? Est-il libre d'aller où il veut? Que se passe-t-il pendant toute sa période de détention?

M. Renwick : Je ne sais pas en quoi consistent vraiment les programmes de dé-radicalisation, mais j'ai dit, dans ma déclaration liminaire, que ces programmes étaient nécessaires. Pour ce qui est de la période postérieure à l'emprisonnement, il se peut bien sûr que le détenu ait purgé la partie incompressible de sa peine d'emprisonnement mais qu'il soit en liberté conditionnelle. Je suppose que c'est la même chose au Canada, et, à ce moment-là, le détenu a purgé la partie incompressible de sa période de détention, mais il en reste une autre partie. S'il commet une autre infraction ou qu'il se livre à d'autres actes répréhensibles, le tribunal peut lui infliger une autre peine d'emprisonnement, en plus de celle qu'il lui reste à purger.

Il y a ensuite la question de savoir ce qu'on peut faire d'eux à ce moment-là, et au moment où ils ont entièrement purgé leur peine. En Australie, nous avons, tout au moins en théorie, le système des ordonnances de contrôle qui permet à la police de demander au tribunal d'imposer des contraintes aux déplacements, aux communications, et cetera, de ces gens-là afin de s'assurer qu'ils ne commettront pas d'autres infractions et qu'ils ne radicaliseront pas d'autres éléments de la société.

Comme vous le savez, cette idée est controversée, en Australie comme au Royaume-Uni. En Australie, d'aucuns ont contesté la validité de ces lois, mais ils ont été déboutés.

Il n'en reste pas moins que toute entrave à la liberté d'une personne qui n'a pas été reconnue coupable d'une infraction est discutable. Cela dit, nous le faisons lorsque nous plaçons des gens en quarantaine. Et en Australie, dans presque tous les États, la loi prévoit que les personnes qui ont purgé des peines pour des infractions sexuelles et qui ne peuvent pas contrôler leurs pulsions peuvent se voir infliger d'autres peines d'emprisonnement, même si cela ne fait pas partie de la peine déterminée lors de la condamnation.

C'est l'un des dilemmes particulièrement difficiles qui se posent à toute démocratie : que faire de ceux qui ont purgé leur peine mais qui représentent toujours une menace pour la société? Comme je l'ai dit, il y a toute une gamme de mesures possibles.

Senator Marshall: I realize that.

Mr. Syrota: As I understand it, the control orders that Mr. Renwick was mentioning have been used in two cases. I think they were used in relation to Jack Thomas and also to David Hicks.

My recollection is that they can be put in place for up to one year but there is the power to renew them. I think they cover a wide range of things: There is a curfew in that you have to be in by such and such a time; you must report to the police; there are lists of people whom you are forbidden to contact; et cetera. I think in one of these cases — it might have been Jack Thomas — you were prohibited from contacting or telephoning a list of people, including Osama bin Laden, who is included in the warrant. This was the subject of some merriment. People would say, “If they know his telephone number, he could ring him and the rest of us can listen in and hear what is being said.”

Those control orders are controversial because they are a restraint on someone and they can be imposed on people who have not been convicted of a criminal offence, as I understand it.

Senator Marshall: Would you have been aware of a case where someone convicted has had their citizenship revoked?

Mr. Syrota: I do not believe that ever has happened, and I am not sure that someone born here could have their citizenship revoked. Where would they be sent? I think you are thinking of people who have immigrated to the country. I do not know if that has ever been employed in a terrorist case, but Mr. Renwick may know more.

Mr. Renwick: I am not aware of that, either. Generally speaking, senator, once you are a citizen, you are Australia’s problem. When you are still a permanent resident, if you commit certain criminal offences, the immigration minister can basically say, “That is it. You cannot stay in Australia any longer.”

The other general point is that you cannot exercise a power to deprive someone of citizenship if it would make them stateless. As the professor said, where would someone go?

We do have power, though, to cancel people’s passports, and that is done from time to time when a view is taken that someone travelling overseas would be up to no good and, for example, is a threat to Australia’s authority or the security of another country. It is a controversial power but it is not an uncommon power in western democracies.

Mr. Syrota: There has to be notice there, senator. I mentioned earlier the case of a young person who was a bit of a publicity seeker. What precipitated his fury against Australia is that, after being interviewed by ASIO, he was denied a passport. He was an Australian citizen but he was denied a passport on the basis that they thought he would embroil himself in terrorist activities if he traveled aboard.

As a result of being so denied, he then became implicated in a plot to enter ASIO’s buildings and I think he was going to fire on people there. However, the jury at the end of the day felt that it

Le sénateur Marshall : Je vois.

M. Syrota : Que je sache, le système des ordonnances de contrôle dont M. Renwick a parlé a été utilisé dans deux cas, pour Jack Thomas et pour David Hicks.

Si je me souviens bien, ces ordonnances de contrôle sont d’une durée d’un an au maximum, après quoi il faut demander leur renouvellement. Elles peuvent prendre des formes très diverses : l’imposition d’un couvre-feu à une heure précise; l’obligation de se présenter au poste de police; l’interdiction de contacter certaines personnes, et cetera. Si je me souviens bien, dans le cas de Jack Thomas, il lui était interdit de contacter ou d’appeler par téléphone toute une liste de personnes, y compris Oussama ben Laden, dont le nom figure dans l’ordonnance. Cela avait d’ailleurs suscité certaines plaisanteries, car des gens disaient : « s’il connaît son numéro de téléphone, qu’on le laisse l’appeler et comme ça, on pourra tous entendre la conversation ».

Ces ordonnances de contrôle sont controversées parce qu’elles représentent une contrainte et qu’elles peuvent être imposées à des gens qui n’ont pas été reconnus coupables d’une infraction.

Le sénateur Marshall : Est-il arrivé qu’une personne reconnue coupable ait été privée de sa citoyenneté?

M. Syrota : Je ne pense pas que ce soit arrivé, et je ne crois pas qu’une personne née en Australie pourrait se voir privée de sa nationalité. Où irait-elle? Je suppose que vous voulez parler des immigrants. Je ne sais pas si c’est arrivé à l’occasion d’une affaire de terrorisme, mais M. Renwick en sait peut-être davantage.

M. Renwick : Je n’ai, moi non plus, jamais entendu parler d’un cas de ce genre. De façon générale, sénateur, une fois que vous avez la citoyenneté, c’est le problème de l’Australie. Par contre, si vous n’êtes que résident permanent et que vous commettez certaines infractions, le ministre de l’Immigration peut fort bien vous interdire de rester plus longtemps sur le territoire.

Il existe un autre principe général selon lequel vous ne pouvez pas priver une personne de sa citoyenneté si cela la rend apatride. Comme l’a dit le professeur, où pourrait-elle aller?

En revanche, nous avons le pouvoir d’annuler le passeport, et cela se fait de temps à autre lorsqu’on estime qu’il n’est pas souhaitable qu’une personne se rende à l’étranger parce qu’elle représente une menace pour l’Australie ou pour un autre pays, par exemple. C’est un pouvoir controversé, mais qui n’est pas rare dans les démocraties occidentales.

M. Syrota : Il faut donner un préavis, sénateur. J’ai parlé tout à l’heure du cas d’un jeune homme qui cherchait à faire parler de lui. Ce qui avait déclenché sa furie contre l’Australie, c’était le fait que, après une entrevue avec l’ASIO, il s’était vu refuser un passeport. Il était citoyen australien, mais on lui a refusé un passeport parce qu’on craignait qu’il ne se mêle à des activités terroristes s’il se rendait à l’étranger.

Après qu’on lui eut refusé un passeport, il a participé à un complot pour pénétrer dans l’immeuble de l’ASIO et tirer sur les gens qui s’y trouvaient. Finalement, la poursuite n’ayant pas

was just a fanciful thought of his. The prosecution did not manage to bring home the charge. However, it was interesting that his dissidence against Australia was started by the denial of his passport. Therefore, such revocation can be used in some cases, as Mr. Renwick said.

Senator Marshall: I was aware that was an option and had been used.

Senator D. Smith: I might point out on a point of order that there have been instances in Canada where someone who was not born here, came to the country, and had proceedings taken against them to revoke their citizenship because they had lied under oath to get here. There is a ground where that is a category. It does not happen too often but it does exist.

Some of them related to people who had been very active Nazis during the Holocaust but they lied when they got here.

Senator Jaffer: Thank you very much for both your presentations. I am interested in what you said about ensuring that you keep the faith separate from the person committing the offence. Could either or both of you enlighten us about your programs to reach out to the Muslim community?

The Chair: Would either of you care to answer the question? Dr. Renwick?

Mr. Renwick: Senator, the parliamentary information and research service has prepared a document about what Australia has done. I believe that pages 4 and 5 make reference to the current national action plan, which Australia is working on, and its aims. My knowledge of those programs is no greater than what you would find on those two pages. I reiterate what I said in the opening remarks: It is terribly important to make clear in these criminal trials that Islam is not on trial, which of course it is not.

Mr. Syrota: I totally agree with Mr. Renwick's last remark. A problem has arisen to some extent in relation to some of these cases where there have been acquittals and the evidence has been shown to be quite thin. The paradigm case was Mohammad Haneef. He was the Indian-born doctor who worked for a while in the United Kingdom before coming to Australia to work on the Gold Coast. He was connected with terrorists in England on the basis of the thinnest of evidence. He was incarcerated for 12 days before they charged him with giving support to a terrorist organization in England. The particular terrorists with whom he was connected were his second cousins, who perpetrated a terrorist attack at Glasgow airport. It was said that he had left his cellphone or the card for the cellphone with his second cousins in the United Kingdom and had done so deliberately to assist them in some way. In fact, it all fell apart and the charge was withdrawn. Although his visa was withdrawn, it was later restored. The police kept up the pressure. They maintained for some time, even after his release, that he was still a subject of interest to them. The government's Clarke Inquiry completely exonerated Mohammad Haneef so much so that the government

réussi à démontrer le bien-fondé de l'accusation, le jury a estimé que c'était seulement une lubie de la part du jeune homme. Cela dit, il est intéressant de voir que sa dissidence contre l'Australie a été provoquée par le rejet de sa demande de passeport. Par conséquent, oui, on peut, dans certains cas, retirer le passeport d'une personne, comme l'a dit M. Renwick.

Le sénateur Marshall : Je savais que c'était une option possible, qui avait déjà été utilisée.

Le sénateur D. Smith : Je me permets d'intervenir ici pour faire remarquer qu'il y a eu des cas, au Canada, où des procédures ont été intentées contre un immigrant dans le but de lui retirer sa citoyenneté parce qu'il avait menti sous serment pour obtenir le droit d'immigrer au Canada. Ça peut donc être un motif. On ne l'invoque pas souvent, mais ça arrive.

Il a été invoqué dans le cas d'anciens nazis particulièrement impliqués dans l'Holocauste, qui avaient menti pour obtenir le droit d'immigrer au Canada.

Le sénateur Jaffer : J'aimerais vous remercier tous les deux de vos déclarations liminaires. Je m'intéresse particulièrement à ce que vous avez dit au sujet de la nécessité de ne pas mettre en cause la religion lorsqu'une personne a commis une infraction. Pourriez-vous, l'un ou l'autre ou les deux, nous parler des programmes que vous avez mis sur pied pour aller à la rencontre de la communauté musulmane?

Le président : Lequel de vous deux veut bien répondre à la question? Monsieur Renwick?

M. Renwick : Le service d'information et de recherche parlementaires a préparé un document sur ce qu'a fait l'Australie dans ce domaine. Je crois que c'est à la page 1 qu'on indique que le gouvernement australien est en train de préparer un Plan d'action national. Je n'en sais pas plus que ce que vous pouvez lire dans les deux pages du document. Je me contenterai donc de réitérer ce que j'ai dit dans ma remarque liminaire : il est très important, lors des procès, de ne pas mettre en cause l'islam comme tel.

M. Syrota : Je suis entièrement d'accord avec ce que vient de dire M. Renwick. Le problème s'est posé, lors de certains de ces procès, lorsque les accusés ont été acquittés pour insuffisance de preuves. Le cas de Mohammad Haneef en est un bon exemple. Ce médecin d'origine indienne avait d'abord travaillé au Royaume-Uni avant de venir s'installer en Australie, sur la Gold Coast. Il était accusé d'entretenir des contacts avec des terroristes en Angleterre, mais les preuves étaient extrêmement minces. Il a été incarcéré pendant 12 jours avant d'être accusé d'aider une organisation terroriste d'Angleterre. Les terroristes avec lesquels il était accusé d'être en contact étaient des cousins au deuxième degré qui s'étaient livrés à une attaque terroriste contre l'aéroport de Glasgow. On lui reprochait d'avoir laissé son téléphone cellulaire ou la carte de son téléphone cellulaire à ses cousins du Royaume-Uni, et de l'avoir fait délibérément, pour les aider. En fait, la poursuite n'a rien pu démontrer et les accusations ont été retirées. On lui avait retiré son visa, mais on le lui a rendu par la suite. La police a continué sa surveillance pendant un certain temps, même après sa libération, au motif qu'il présentait toujours un intérêt. L'enquête Clarke menée par le

apologized to him and recently paid him substantial compensation. In that case in particular and in other cases, the prosecution fell over. Those events have been used by the Muslim community as an indication to them that they are being unfairly targeted.

In my view, they are not being targeted. I agree wholeheartedly that Islam is not on trial. However, when you prosecute people and the charge comes completely unstuck and an apology is made, it can lead to that sort of perception. The law is so widely drawn that people are being arrested not on the point of committing the terrorist attack but way before then. If you are to charge people on the basis of the beginning of their planning, you will raise questions with a jury: Was it a serious plan? How committed were they? There are all sorts of possibilities for a trial to go wrong, which takes us back to the general law. To be charged under the law for murder, you have to kill someone deliberately. To be charged with attempted murder, you have to be doing the last act needed to bring about the victim's death, such as pointing a gun at the person's head or dropping the poison in the drink and handing it to the person. In such cases, the prosecution will not fall over. However, if you charge people for any preparatory act or for vaguely being a member of a terrorist organization, there will be a lot of circumstantial evidence; the jury will listen to it; and, in some cases, they will say that they are confused by it — not guilty. That circumstance is used by the Islamic community to say that they are being targeted.

The law is a double-edged sword because it allows the police to move in early to nip the crime in the bud, which is a good thing because no one wants to see these dreadful crimes perpetrated. However, the police and the prosecutor have to exercise constant discretion in determining whom they will charge and whom they will not charge. If they bring the charge and it falls apart later, it does not look good and, in my view, can be used potentially by the imams to suggest that they are being targeted.

Mr. Renwick: If I may add as a footnote, this question about when you charge and when you stop investigating is one of the most difficult problems in these cases. An intelligence officer obviously does not want the act to occur but wants to know as much as possible about the size of the conspiracy, if that is what it is, who is involved and what they are planning. The police have an enormous amount of pressure to move perhaps earlier than they would like to because of the enormous human cost of a terrorist act and the criticism that governments, fairly or unfairly, would be put under. It is a terrible dilemma in this area. May I give you a reference? In the first paper I gave you, this theme is discussed on pages 8 and 9, which you might read at your leisure.

gouvernement a totalement innocenté Mohammad Haneef, amenant même le gouvernement à lui présenter ses excuses et à lui verser, récemment, une indemnité substantielle. Dans cette affaire, comme dans d'autres, la poursuite n'a pas réussi à démontrer le bien-fondé des accusations, mais la communauté musulmane s'en est servi pour affirmer qu'elle était injustement ciblée.

À mon avis, elle n'est pas ciblée. Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire qu'il ne faut pas mettre en cause l'islam comme tel. Cela dit, lorsqu'on poursuit des gens, que les accusations ne tiennent pas la route et que le gouvernement doit faire des excuses, la perception existe bel et bien. La loi ratisse tellement large que les gens sont arrêtés, non pas quand ils sont sur le point de commettre un acte terroriste, mais bien avant. Quand on poursuit des gens dès qu'ils commencent à planifier quelque chose, les jurés sont obligés de se demander s'il s'agissait d'un plan sérieux, si l'intention était réelle. Un procès peut tourner court pour toutes sortes de raisons, et cela nous ramène aux infractions générales. Pour être accusé de meurtre en vertu de la loi, il faut avoir tué quelqu'un de façon délibérée. Pour être accusé de tentative de meurtre, il faut avoir commis tous les actes qui précèdent le décès de la victime, par exemple, avoir dirigé son arme vers sa tête, ou avoir versé du poison dans le verre qu'on lui a servi. Dans ces conditions, la poursuite se fonde sur des accusations solides. En revanche, si vous accusez quelqu'un d'avoir planifié une action ou d'avoir vaguement appartenu à une organisation terroriste, il y a beaucoup de preuves par présomption, si bien que, dans certains cas, les jurés décrètent qu'elles ne sont pas probantes et rendent un verdict de non-culpabilité. La communauté musulmane se sert de ce genre de situation pour prétendre qu'elle est ciblée.

La loi est une arme à double tranchant car elle permet à la police d'intervenir très tôt pour empêcher un crime d'être perpétré, ce qui est une bonne chose car personne ne veut que des crimes effroyables soient perpétrés. Cela dit, la police et les procureurs doivent constamment exercer la plus grande prudence lorsqu'ils décident de lancer ou de ne pas lancer des accusations contre certaines personnes. S'ils lancent des accusations et que le procès tourne court, les imams peuvent s'en servir pour prétendre que les musulmans sont ciblés.

M. Renwick : Permettez-moi d'ajouter, entre parenthèses, que l'une des questions les plus difficiles, dans ces cas-là, est de savoir à quel moment il faut lancer des accusations et à quel moment il faut mettre un terme à l'enquête. Un agent du renseignement ne veut évidemment pas que l'acte de terrorisme soit perpétré, mais il veut avoir le maximum de renseignements sur le complot, si c'est de cela qu'il s'agit, qui y a participé et quel était l'objectif. La police est donc soumise à des pressions considérables pour intervenir sans doute plus tôt qu'elle ne le voudrait, en raison du nombre important de vies humaines qui pourraient être menacées par un acte de terrorisme, et des reproches qui pourraient être faits au gouvernement, à tort ou à raison. C'est donc un dilemme épouvantable. Justement, dans le premier document que je vous ai donné, il en est question aux pages 8 et 9, que je vous conseille de lire lorsque vous en aurez le temps.

Senator Jaffer: Could you provide us with some details about the de-radicalization measures taken by your government?

Mr. Syrota: I am not in a position to give you those details. I know that on the government's national security website, there are references to devoting over \$9 million to the cause against terrorism this year. The site speaks to the need for de-radicalization programs but there is not any detail. As Mr. Renwick said, it is a matter of getting the prosecutors and the police to liaise with the community to gain their respect. I am sure that to actively recruit Muslims into the police service is one way of heading it off. I do not know what programs the government has but, in saying that, I do not mean to say they have none. There is a certain sort of mendacity within the Islamic community in that a small minority of imams are fomenting dissent. It is difficult to know exactly how to deal with it.

Mr. Renwick: I can only point you again to pages 4 and 5 of the document produced by the parliamentary information and research service under the heading policy initiatives. I do not think I can add much to what is said on those pages.

Senator Tkachuk: My question is to both witnesses. Terrorism has been with us throughout the 20th century. We once celebrated terrorists such as Yasser Arafat at the United Nations, and we put up with what happened at the Munich Olympics in 1972. We have an understanding in the nation state that we have to protect the security against other states, but we also have to have an understanding that we have to protect ourselves from those wishing to attack our way of life that may not be part of nation states. There are ideological groups, like the communists were. The communists fomented trouble by ideology everywhere they went. They were organized; they met in the Comintern; they made decisions to go after a particular country; and they used terrorist acts just like these people do. We think about how we treat them. Do we treat them like a domestic criminal who robs a bank? Do we treat them like some member of a nation state that is spying on us? Maybe we should have a third way to treat these people. This will be with us always, and we have to find a third sort of way, a third group of laws that deals with these people separately, rather than having this argument about whether we should treat them in criminal court or as prisoners of war.

This will go on forever. You cannot keep them in Guantanamo all the time. This terrorist war may go on for 30, 40 or 50 years, like the communist war did.

Le sénateur Jaffer : Pourriez-vous nous donner des précisions sur les mesures de dé-radicalisation que votre gouvernement a prises?

M. Syrota : Malheureusement, je ne peux pas vous donner de détails là-dessus. Vous pouvez consulter notre site Web sur la sécurité nationale, où il est dit que le gouvernement va consacrer cette année plus de 9 millions de dollars à la lutte antiterroriste. On y souligne la nécessité d'avoir des programmes de dé-radicalisation, mais on ne donne pas de détails. Comme l'a dit M. Renwick, l'important est que les procureurs et la police aient des contacts avec la communauté et gagnent son respect. Je suis convaincu que la police devrait commencer par recruter activement des musulmans. J'ignore quels programmes le gouvernement a mis sur pied, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas. Au sein de la communauté islamique, il existe une petite minorité d'imams qui ont une certaine propension au mensonge et qui n'hésitent pas à s'en servir pour fomenter la rébellion. C'est difficile de savoir quoi faire exactement pour lutter contre ça.

M. Renwick : Je ne peux que vous conseiller, à nouveau, de lire la page 1 du document qui a été préparé par le service d'information et de recherche parlementaires, sous la rubrique Initiatives politiques. Je ne peux guère vous en dire plus.

Le sénateur Tkachuk : Ma question s'adresse aux deux témoins. Le terrorisme est un problème qui a existé pendant tout le XX^e siècle. Nous avons célébré des terroristes comme Yasser Arafat, aux Nations Unies, et nous avons toléré ce qui s'est passé aux Jeux olympiques de Munich, en 1972. Nous savons que nous devons protéger la sécurité de notre pays contre d'autres pays, mais il faut aussi que nous comprenions bien que nous devons nous protéger contre ceux qui veulent porter atteinte à notre mode de vie et qui ne sont pas nécessairement membres d'un État-nation. Je veux parler des groupes idéologiques, comme l'étaient les communistes jadis. Les communistes fomentaient des troubles partout où ils allaient, au nom d'une certaine idéologie. Ils étaient organisés, ils se rencontraient au sein du Komintern, ils décidaient de s'en prendre à un pays en particulier et ils se livraient alors à des actions terroristes, tout comme les gens auxquels on a affaire aujourd'hui. Nous discutons de savoir comment les traiter. Devrions-nous les traiter comme des citoyens de notre pays qui braquent une banque, ou bien devrions-nous les traiter comme les ressortissants d'un pays qui nous espionne? Il faudrait peut-être trouver une troisième façon de traiter ce genre de personnes. C'est un problème qui n'est pas près de disparaître, et il va donc falloir déterminer, dans la loi, une troisième catégorie bien distincte, au lieu d'argumenter sur la question de savoir si nous devrions les traiter comme des criminels ou comme des prisonniers de guerre.

C'est un problème qui n'est pas près de disparaître. Or, on ne peut pas garder ces gens-là à Guantanamo éternellement. Notre guerre contre le terrorisme risque de durer encore pendant 30, 40 ou 50 ans, aussi longtemps peut-être que la lutte contre le communisme.

I do not know whether Australia may be thinking of it, but we have been having this debate here about how to do it. They have been having it in the United States about how to try these people.

You have to try them; you cannot try them like the local criminal who robbed a drugstore but you have to try them in a different way. You cannot try them like a member of a nation state, a foreign army, so you have to find a third way to try them. Western democracies have to look at this because I do not think there is an end to this.

Mr. Syrota: It is a very difficult question but, in terms of how you treat the terrorists, it is certainly the policy of the British government in relation to charging offenders that they want to use the general law as much as they can. The reason for that, as stated in the report of the independent reviewer of terrorism, Lord Carlile, is it is important that you do not give the terrorists the badge of honour that they want and are looking for. You can deny them that possibly by just charging them under the ordinary law with offences like murder and possessing explosives and these rather unexciting charges. That is one thing.

The other thing is that going back to that definition of “terrorism” that you have been grappling with in Canada — and lots of ink has been spilled on it here in Australia and in the United Kingdom — in order to bring home the conviction, you have to show an intention to advance a political, religious or ideological cause. That is a bit of a mouthful and no one really quite knows what it means. What is violent jihad when it is at home?

The problem, if you have to show that someone is advancing a religious cause, is it means there will have to be interviewing of that person about his or her, but in most cases his, religious beliefs. That has been a bit of a thorn here and I think also in Canada. A lot of the people who are interviewed never get charged at the end of the day, yet there is the sort of careful dissection of their religious beliefs.

That can be offensive to people and it is another reason for making more use of the general law offences because, if you are charged with murder or conspiracy to murder, you are not really interested in the religious credo or faith of the person. It might come up as a matter of importance in sentencing.

However, the definition of “terrorism” that has been selected in Canada, Australia and New Zealand really forces the security services and the police to look into the defendant’s racial background and religious beliefs, and I wonder whether that is a good thing. If I have not answered your question directly, let me say I think probably the answer is not to treat them in a third way, but maybe it is because I am British by birth; maybe there is sympathy there.

Je ne sais pas si vous avez le même débat en Australie, mais chez nous, nous réfléchissons depuis un certain temps à la façon dont nous pouvons nous y prendre. Je sais qu’ils discutent aussi aux États-Unis de la façon de juger ces gens-là.

Il faut bien les juger, mais on ne peut pas les juger comme le criminel du coin qui a dévalisé un dépanneur, il faut trouver une autre façon. On ne peut pas les juger comme les ressortissants d’un État-nation, comme une armée étrangère, il faut donc bien trouver une troisième façon de faire. Il va falloir que les démocraties occidentales trouvent une solution, car le problème n’est pas près de disparaître.

M. Syrota : C’est une question très délicate, et je peux vous dire que le gouvernement britannique préfère, dans toute la mesure du possible, traiter les contrevenants soupçonnés de terrorisme dans le cadre des lois ordinaires plutôt que de lois spéciales. La raison en est que, comme l’indique le rapport de l’enquêteur indépendant sur le terrorisme, Lord Carlile, il est important de ne pas donner aux terroristes la reconnaissance officielle qu’ils recherchent. Et cela est possible en les accusant d’infractions générales comme le meurtre, la possession d’explosifs ou autres infractions peu glorieuses. Voilà pour la première partie de ma réponse.

Par ailleurs, pour en revenir à la définition de « terrorisme » avec laquelle vous ferraillez depuis un certain temps au Canada — on en parle aussi beaucoup ici en Australie et au Royaume-Uni — pour faciliter la condamnation, il faut démontrer l’intention de promouvoir une cause politique, religieuse ou idéologique. C’est tout un programme, et personne ne sait vraiment ce que cela signifie. Qu’est-ce que la guerre sainte violente lorsqu’elle se déroule dans votre propre pays?

Le problème c’est que, s’il faut démontrer qu’une personne fait la promotion d’une cause religieuse, il faut bien l’interroger, lui ou elle, mais c’est généralement lui, sur ses croyances religieuses. Et cela nous pose un gros problème, comme à vous aussi, je crois. Un grand nombre des personnes qui sont interrogées ne sont finalement jamais inculpées, même si on glose beaucoup sur leurs croyances religieuses.

Ça peut en offenser certains, raison de plus de privilégier le recours à des lois générales car, si vous accusez quelqu’un de meurtre ou de participation à un complot en vue de commettre un meurtre, vous ne vous intéressez en fait ni à l’idéologie ni à la croyance de la personne. Par contre, ça peut jouer un rôle important au moment de la détermination de la peine.

Cela dit, la définition de « terrorisme » qui a été retenue par le Canada, l’Australie et la Nouvelle-Zélande oblige en fait les services de sécurité et la police à vérifier les origines raciales et les croyances religieuses de l’accusé, et je me demande si c’est une bonne chose. Si vous pensez que je ne vous ai pas donné une réponse claire, j’ajouterai qu’à mon avis, la solution n’est pas de créer une troisième catégorie dans la loi. C’est peut-être parce que je suis Britannique de naissance que je comprends mieux la méthode choisie par le Royaume-Uni.

I think to go along with that notion of deny them the cachet, deny them the badge of honour and so far as can you, just treat them as ordinary criminals is part of the answer. It is all I can give, senator.

Senator Tkachuk: Just to take issue a little bit — or maybe we should have the other gentleman comment.

The Chair: Mr. Renwick, by all means.

Mr. Renwick: Certainly, senator. You have raised a very serious issue, which America at least has been debating since shortly after 9/11. I am more and more convinced that the normal civil judicial system trying criminal offences is capable of dealing with almost all terrorist cases, if not all of them.

Of course, we can all think of a case where the only usable evidence against someone would disclose a source or method which would compromise national security and, therefore, the case cannot go ahead, but that is not a problem unique to terrorism. You have drug cases where you cannot prosecute the most serious offence because there is only one informer and if you were to use that informer's information, it would give the game away and put their life at risk.

This is something that prosecutors do grapple with from time to time and you simply may have to proceed with a lesser offence. What is that? It is simply a reflection on what the available evidence allows you to charge.

It is possible to imagine that you could not charge someone and you might have to proceed to preventive detention. As I said, in Australia, in a number of ways we do that but we do it very reluctantly because it infringes the very notion that punishment is something the courts impose for breach of criminal offences.

What are the other possibilities? I suppose one might have an international tribunal, but that always has its difficulties. Certainly, the superpowers tend to want to retain a right of veto in that regard.

The problem with military tribunals is that, first, if they offer a standard of justice that is lower than the standard of justice the country would offer to its own soldiers charged with a military offence, they are open to the criticism made about Guantanamo Bay. If you charge them with the same offences before a military tribunal, then it picks up the comment by Lord Carlile, the anti-terrorism reviewer, that you are giving the terrorist too much respect as a soldier when, of course, he or she is not.

Therefore, it is a difficult issue, senator, but my own view, having thought about it a little, is that the normal criminal law system is a very strong one and is adaptable.

Je pense que la solution consiste en partie à ne pas leur donner la reconnaissance officielle qu'ils recherchent et à les traiter comme de simples criminels. C'est tout ce que je peux vous dire, sénateur.

Le sénateur Tkachuk : Avant de vous répondre, j'aimerais savoir si l'autre témoin a quelque chose à dire.

Le président : Monsieur Renwick, je vous en prie.

M. Renwick : Merci, sénateur. Vous avez soulevé une question très grave, avec laquelle l'Amérique est aux prises depuis les attentats du 11 septembre. Je suis de plus en plus convaincu que les lois générales qui nous permettent de juger des infractions pénales peuvent nous permettre de régler la quasi-totalité, voire la totalité des affaires terroristes.

Bien sûr, on peut facilement imaginer un cas où la seule preuve qu'on puisse utiliser contre quelqu'un consisterait à divulguer une source ou une méthode qui risquerait de porter atteinte à la sécurité nationale, et où, par conséquent, les poursuites tourneraient court. Mais ce n'est pas un problème propre au terrorisme. Il arrive, lors de procès liés à la drogue, qu'on ne puisse pas accuser le contrevenant de l'infraction la plus grave parce qu'on ne dispose que d'un seul informateur et que, en révélant l'information qu'il a donnée, on dévoilerait son identité, et sa sécurité serait alors compromise.

C'est un problème auquel font face les procureurs de temps à autre, et ils sont alors parfois obligés de retenir contre le contrevenant une accusation moins grave. Pourquoi? Tout simplement parce que vous ne pouvez tenter des poursuites qu'en fonction des preuves dont vous disposez.

Il arrive parfois que vous ne puissiez pas inculper quelqu'un et que vous soyez alors obligés de vous rabattre sur la détention préventive. Comme je l'ai dit, c'est ce que nous faisons en Australie, de toutes sortes de façons, mais nous le faisons avec beaucoup de réticence car cela contrevient au principe selon lequel le châtement imposé par les tribunaux est la conséquence d'une infraction à la loi.

Quelles sont les autres possibilités? On pourrait créer un tribunal international, mais ça présente toujours des difficultés. En effet, les superpuissances ont tendance à vouloir conserver un droit de veto.

S'agissant des tribunaux militaires, le problème est que, s'ils appliquent des normes de justice inférieures à celles en vigueur dans le pays dont les soldats accusés sont ressortissants, ils prêtent le flanc aux critiques qui dénonçaient Guantanamo Bay. Si vous les accusez des mêmes infractions devant un tribunal militaire, on en revient à ce que disait Lord Carlile, l'enquêteur spécial en matière de terrorisme, à savoir qu'on accorde une trop grande reconnaissance au terroriste en le traitant comme un soldat, alors qu'il n'en est pas un.

C'est donc un problème très délicat, sénateur, mais j'y réfléchis depuis un certain temps et je peux vous dire qu'à mon avis, le système ordinaire de justice pénale repose sur des assises très solides et qu'il est suffisamment souple.

Mr. Syrota: Could I add a footnote to that? If you were to have specialist tribunals to deal with terrorist cases, it would bring in an additional problem as to what you would call a terrorist case.

We have had a lone terrorist here; it was an attack on the mainland but I did not mention it earlier. I think it took place some 10 years ago where a person who was a pro-lifer attacked an abortion clinic in Melbourne. I think he shot the security guard. He was charged with murder and convicted and sentenced to life imprisonment or some such sentence.

With that sort of a case, it could possibly be charged as terrorism today because he was furthering an ideological cause, an anti-abortion cause, intending to intimidate the public. Would that come within the specialist tribunal? It is a difficult question you would have to ask.

There is also the other attack that I perhaps glossed over or did not have time to mention earlier. There was a bombing of the French consulate here in Perth in 1995 or 1996 — two Molotov cocktails were thrown through the window. There was no person injured there; there was extensive damage to property. They convicted the people under the general common law offences and they served five, six or seven years in jail.

The cause of that attack on the French embassy was that the French government had resumed testing nuclear missiles and this was a reprisal for that. It is a form of terrorism, it is anti-government and it savours of terrorism, but is it really necessary to take it to a special tribunal? If you had one, what sort of cases would it consider? I think that would be a further complication, which is really an unnecessary matter —

The Chair: Professor Syrota, I will let the senator respond to some of that.

Senator Tkachuk: Just a couple of points. The idea that a person who bombs an abortion clinic is a terrorist — we all know what a terrorist is; to me, that would not be a terrorist.

Certainly, the argument that the terrorist, by being exposed to a criminal court, would not get the same respect, from what we know of the readings of these people, by not trying them harshly and trying them as terrorists, here is what we do in Canada. We would arrest the person. We would then make sure that he got his welfare cheques. We would pay his defence fund. That is exactly what they say about our society, namely, that we are so weak, we are not willing to protect it. Here is what will happen to you when you get caught: All your lawyer's fees will be paid, you will be able to go to court, and you will be able to continue with a tirade against the terrible Western culture. Let us be serious here. I cannot possibly believe that terrorists would say, "If we get tried in a criminal court, that would give us less stature in the terrorist community." I think that would just show how weak the forces are that they are trying to destroy.

M. Syrota : Puis-je ajouter quelque chose? Si vous décidiez de créer des tribunaux spécialisés dans les affaires terroristes, vous vous retrouveriez face à un autre problème, celui de définir ce qu'on entend par affaire terroriste.

Nous avons eu chez nous le cas d'un terroriste isolé; je n'en ai pas encore parlé, mais l'acte de terrorisme s'est produit sur le territoire australien, il y a une dizaine d'années. Le terroriste, qui était pro-vie, a attaqué une clinique d'avortement à Melbourne. Je crois qu'il a tiré sur le gardien de sécurité. Il a été accusé de meurtre et condamné à la prison à perpétuité ou quelque chose du genre.

Dans ce genre d'affaires, l'homme pourrait fort bien, de nos jours, être accusé de terrorisme étant donné qu'il faisait la promotion d'une cause idéologique, la cause pro-vie, et qu'il avait l'intention d'intimider le public. Est-ce qu'une telle affaire relèverait d'un tribunal spécialisé? C'est une question difficile, qu'il faut pourtant se poser.

Il y a aussi eu une autre attaque, dont je n'ai pas encore eu le temps de parler. Le consulat français de Perth a fait l'objet d'une attaque à la bombe en 1995 ou 1996 — deux cocktails Molotov ont été lancés par la fenêtre. Personne n'a été blessé, mais les dégâts matériels ont été considérables. Les coupables ont été condamnés en vertu des lois régissant les infractions générales, et ils ont purgé 5, 6 ou 7 années en prison.

L'attaque du consulat français a été perpétrée en représailles à la décision du gouvernement français de reprendre les essais nucléaires. C'était une forme de terrorisme puisque c'était un acte dirigé contre un gouvernement, mais aurait-il été vraiment nécessaire de confier l'affaire à un tribunal spécial? Autrement dit, si vous aviez un tribunal spécial, de quel genre d'affaires aurait-il à connaître? Je pense que ça serait une complication supplémentaire, dont on n'a pas vraiment besoin...

Le président : Monsieur Syrota, je vais laisser le sénateur répondre à cela.

Le sénateur Tkachuk : Je n'ai que quelques remarques à faire. Quand on me dit qu'un individu qui lance une bombe dans une clinique d'avortement est un terroriste — bref, nous savons tous ce qu'est un terroriste, et à mon avis, ça n'en est pas un.

Il est vrai que le terroriste qui est jugé par un tribunal pénal n'obtiendra pas la reconnaissance qu'il recherche, si je comprends bien la mentalité de ces gens-là, et qu'il vaut peut-être mieux le traiter comme les autres. Mais permettez-moi de vous expliquer ce que nous faisons au Canada. Nous arrêtons le contrevenant, nous nous assurons qu'il reçoit ses chèques de bien-être social et ensuite, nous payons ses frais d'avocat. Ils ont raison de dire ce qu'ils disent de nous, que nous sommes une société de mollasses qui ne sont pas capables de se protéger. On leur envoie le message que, s'ils se font prendre, tous leurs frais d'avocats seront payés, qu'ils pourront plaider leur cause devant les tribunaux, et qu'ils pourront continuer à proférer des insanités contre cette culture occidentale honnie. Soyons sérieux. Je ne peux pas croire que des terroristes s'inquiètent de savoir s'ils seront jugés par un tribunal pénal ordinaire car cela diminuera leur statut dans la communauté terroriste. Je suis sûr qu'ils y voient encore plus la vulnérabilité des sociétés qu'ils essayent de détruire.

Mr. Renwick: If I could just add as a footnote, the English have a lot of experience in this regard. An important paper entitled *Counter-Terrorism Powers: Reconciling Security and Liberty in an Open Society* said — and this really states the problem without answering it in a way — that, “The challenge, therefore, is how to retain long held and hard won freedoms and protections from the arbitrary use of power or wrongful conviction, whilst ensuring that democracy and the rule of law itself are not used as a cover by those who seek its overthrow.” That acknowledges your concerns.

Of course, there are people who want to use our open democratic processes to overthrow democracy. The courts and parliaments need to respond appropriately to it. Can it be done? I would like to think that it can.

Senator Tkachuk: I was suggesting that there could be a third way. I was not suggesting that we would deny people’s freedoms or that we would pass laws that would deny the rule of law. I am just saying that terrorists are people who are trying to destroy our culture and our society. To me, they are no different than the Nazis trying to destroy the Jewish people because of what they believed. These terrorists want to destroy Western culture because of what they believe. We have to find ways to combat them. Jurists should have this discussion for sure, but I do not see it happening.

Mr. Syrota: One thing to be said about the verdict of the jury is that it carries a lot of weight in the community. It is true that, in the small quote I read earlier, the imams complained of the jury’s verdict. However, in the eyes of most people, I think Muslims would as well. If these 12 men and women, good and true, find you guilty beyond a reasonable doubt, it is difficult for most people to come to the conclusion that it has all been a fix. If you take the jury out of the equation and if you have special tribunals and judges — well, judges are independent, I know, but it is easier to portray them as instruments of the state than it is 12 people sucked up off the street. The jury is part of the democratic process but, in using them, it is a great force against terrorism.

Senator Dallaire: I had to come to this committee to listen to some of the near assaults of decades upon decades of building civil liberties and balance in our laws. However, it is a free and democratic society so we are allowed our divergent opinions.

How far have you responded to the concerns of the civil liberty structures of your nation with regard to things like section 101.6, as you described earlier, because you wanted early intervention, an offence to do any act in preparation for or planning a terrorist act warrants action.

M. Renwick : Permettez-moi d’ajouter que les Britanniques ont beaucoup d’expérience dans ce domaine. Un document important, intitulé *Counter-Terrorism Powers : Reconciling Security and Liberty in an Open Society* — qui énonce en fait le problème sans lui apporter une solution — dit ce qui suit : « Le problème consiste donc à protéger nos libertés et nos garanties si chèrement acquises contre toute utilisation arbitraire du pouvoir ou toute condamnation injustifiée, tout en veillant à ce que la démocratie et l’État de droit ne servent pas de couverture à ceux-là mêmes qui visent à les détruire. » Je pense que cela répond à votre question.

Bien sûr qu’il y a des gens qui veulent se servir de nos libertés démocratiques pour renverser nos démocraties. Les tribunaux et les parlements doivent réagir de façon appropriée. Cela est-il possible? Je préfère penser que oui.

Le sénateur Tkachuk : Je pensais qu’il y aurait peut-être une troisième solution. Loin de moi l’idée de suggérer qu’il faut bafouer les droits et les libertés ou qu’il faut adopter des lois supprimant l’État de droit. Je disais simplement que les terroristes sont des gens qui essaient de détruire notre culture et notre société. Pour moi, c’est exactement comme les nazis qui essayaient d’anéantir le peuple juif au nom d’une idéologie. Ces terroristes veulent détruire la culture occidentale au nom d’une idéologie. Nous devons trouver le moyen de les combattre. Les juristes devraient s’intéresser sérieusement à la question, mais je n’ai pas l’impression qu’ils le font.

M. Syrota : Je peux vous dire une chose, c’est que le verdict d’un jury, ça a beaucoup de poids dans la communauté. Il est vrai que, dans le cas dont je vous ai parlé tout à l’heure, les imams se sont plaints du verdict du jury. Cela dit, je pense que pour la plupart des gens, y compris les musulmans, si un jury de 12 hommes et femmes, dans toute leur sagesse, ont décidé que l’accusé était coupable sans l’ombre d’un doute, il est difficile de prétendre que c’est un coup monté. Si vous décidez de remplacer les jurys par des tribunaux spéciaux et des juges — certes, les juges sont indépendants, mais il est plus facile de les dénoncer comme des instruments de l’État que les 12 jurés sélectionnés à même la population. Le recours à des jurys fait partie du processus démocratique, et c’est l’une de nos armes principales contre le terrorisme.

Le sénateur Dallaire : Il a fallu que je fasse partie de ce comité pour entendre parler de toutes ces menaces à ce que, au cours des décennies, nous avons essayé de faire pour défendre nos libertés civiles et pour protéger nos lois. Mais nous vivons dans une société libre et démocratique, et nous avons tous droit à nos opinions.

Dans quelle mesure avez-vous répondu aux préoccupations que les groupes de défense des libertés civiles de votre pays ont exprimées au sujet de l’article 101.6, puisque vous disiez tout à l’heure que vous vouliez pouvoir intervenir le plus rapidement possible et pénaliser la préparation ou la planification de tout acte terroriste?

In that light also, have you had any cases of Aboriginal people conducting any activities against the government, the infrastructure of the nation with regard to their revindication or grievances?

Last, what about the age of those who commit the offences? Has there been consideration with, depending on what age they are, particularly juveniles, regarding the depth of the belief in the actions or the manipulation by the adults to conduct those actions?

The Chair: In this context, “revindication” would be translated as “legitimate grievances.” That is for our Australian friends.

Mr. Renwick: Thank you for that.

Perhaps I can deal with it in reverse order. I am not aware of any people under 18 being charged with terrorism offences. Of course, as with any offence, if people are convicted, it is open to them to show they were led astray by someone else. That would be reflected in the sentence and in their prospects for rehabilitation.

Regarding the second question, I am not aware of any offences by Aboriginal people.

On the question of civil liberties, I might let the professor deal with section 101, but I can say that the Parliament in Australia has been intensely conscious of the controversy involved in passing these laws. When they were passed, there were almost a record number of submissions made to the Australian Senate, which led to some changes. Some people would say, “Well, in the aftermath of 9/11 it was not politically palatable for either major party not to pass what were seen as strong laws.” Be that as it may, it seemed to be an example of democracy at work where people were invited — the civil liberties people — and people generally responded in large numbers to the proposed laws, and some amendments made.

Mr. Syrota: I agree with everything that Mr. Renwick just said. To my knowledge, I think we can both say that the Aboriginal people have not been accused of any such crimes. Again, for people under the age of 18, that is not really the bracket. It is people in their mid-20s to late 30s; that is where the radicalization is taking place. There may be one or two groups slightly younger or older but that is basically the age group.

In relation to civil liberties, yes, we do have an open society. Our Parliament operates very much like yours does; it is an open and free society. The government did put pressure on the Senate in terms of the timetable and said, “Yes, you can consult, but we will only give you so many weeks to do this.” There were quite a few complaints by the civil liberties’ lobby, saying that you are not giving us enough time. I do not remember the name of the judge, but he said that the devil is in the detail. If you do not give more

Dans la même optique, votre pays a-t-il dû faire face à des actions particulières des Autochtones menées contre le gouvernement et les infrastructures du pays pour appuyer leurs revendications ou leurs griefs?

Enfin, quel est l’âge moyen de ceux qui commettent ces infractions? Pensez-vous, surtout s’ils sont très jeunes, qu’ils aient pu agir sans conviction profonde ou qu’ils aient pu être manipulés par des adultes pour perpétrer de tels actes?

Le président : Dans le contexte, et pour la gouverne de nos amis australiens, « revendications » peut se traduire par « griefs légitimes ».

M. Renwick : Je vous remercie de cette précision.

Je vais commencer par la dernière question. Que je sache, aucune personne de moins de 18 ans n’a été accusée de terrorisme. Bien entendu, comme pour n’importe quelle infraction, toute personne condamnée peut essayer de démontrer qu’elle a été manipulée par quelqu’un d’autre, ce qui peut avoir une incidence sur la détermination de sa peine et sur ses chances de réhabilitation.

S’agissant de la deuxième question, je ne suis pas au courant d’infractions commises par des Autochtones.

S’agissant maintenant des libertés civiles, avant de laisser le professeur parler de l’article 101, j’aimerais vous dire que le Parlement australien est extrêmement conscient de la controverse qui a entouré l’adoption de ces lois. Quand elles ont été adoptées, elles ont suscité un nombre presque record de mémoires au Sénat australien, si bien que des changements y ont été apportés. D’aucuns diront que, dans le sillage de la tragédie du 11 septembre, aucun des grands partis ne pouvait se permettre de ne pas approuver ce qu’on considérait alors comme des lois musclées. Quoi qu’il en soit, la procédure suivie a été un exemple de démocratie puisque tout le monde, y compris les défenseurs des libertés civiles, a été invité à y participer, et ils ont été nombreux à dire ce qu’ils pensaient des lois proposées et à suggérer des amendements dont certains ont été approuvés.

M. Syrota : Je suis d’accord avec ce que M. Renwick vient de dire. Je crois qu’on peut dire qu’aucun Autochtone n’a été accusé de tels crimes. Encore une fois, quand on parle d’adolescents de moins de 18 ans, ce n’est pas tout à fait ça. En effet, il s’agit plutôt de jeunes adultes de 25 à 40 ans, et c’est dans cette tranche d’âge que la radicalisation est la plus évidente. Il se peut qu’un ou deux groupes se situent en dehors de cette tranche d’âge, mais c’est la moyenne.

S’agissant des libertés civiles, j’affirme que oui, nous vivons dans une société libre. Notre parlement fonctionne à peu près de la même façon que le vôtre, et nous vivons dans une société libre et transparente. Il est vrai que le gouvernement a imposé un échéancier au Sénat en disant qu’il pouvait faire des consultations, mais qu’il avait un certain nombre de semaines pour le faire. Le lobby des libertés civiles s’en est plaint, estimant que le délai n’était pas suffisant. Je ne me souviens plus du nom du juge qui disait que les difficultés surgissent des menus détails,

time for consideration of the bills now, there will be all sorts of things that could have been tidied up that will not be. I think his view has been vindicated.

There were certainly concessions to the civil liberties' groups — not all they wanted, but there were concessions to them. In terms of the offence of doing any act of a preparatory nature, that is the widest offence. It is parallel to section 83.19 of the Canadian Criminal Code. It is phrased slightly differently, but it has the same basic import. I mentioned earlier the possibility of a challenge under your Charter of Rights and Freedoms.

There is that offence of high treason, which is just as broad: Any act that is done in preparation for levying war against the Crown or compassing the Queen's death, any act has always been treason. These terrorism laws have been modelled on that. It is not true to say that they are unprecedented. They are very wide, but they are not unprecedented. Although high treason would not be charged today in a peaceful society, against terrorists, nevertheless it is probably technically the case that those three terrorists in Sydney, who plotted an attack on the Holsworthy army base on the outskirts of Sydney — they were going there with their machine guns blasting — were conspiring to carry out a terrorist act.

If Australia was at war with another country or in a time of national emergency, it would be quite appropriate to charge those people with high treason. I think they would be guilty of it in those circumstances, if not today. The reason it is not used against terrorists, and I do not suggest it should be, is it is a very old offence and is really the most serious crime on the books. You would use it only for an exceptionally serious case, a case where Australia was at war with another nation and then Australians went into an army barracks here and attacked Her Majesty's soldiers. That is the clearest case of high treason you could get.

If you look at the authorities on the cases of high treason, they date from the 17th and 18th centuries. They have factual situations with men riding around on horseback charging at the king and so on. They are quite inapposite to modern situations. You would not want to charge terrorists with high treason. Leave that offence to one side. Nevertheless, the width of that offence is the same as the width of section 101.6.

Senator Dallaire: That is nice to know we have high treason. We also used to have capital punishment and we adjusted that. We were also allowed to have court martials with the authority of being able to use capital punishment as a sentence. We only got rid of that recently.

et que si l'on ne donnait pas aux projets de loi l'attention voulue, on se heurterait à toutes sortes de problèmes plus tard. En tout cas, je crois que les événements lui ont donné raison.

Des concessions ont été faites aux groupes de défense des libertés civiles — ils n'ont pas obtenu tout ce qu'ils voulaient, mais le gouvernement leur a fait des concessions. Pour ce qui est de la création d'une infraction pour la préparation ou la planification d'un acte de terrorisme, il s'agit là de l'infraction la plus générale. C'est le pendant de l'article 83.19 du Code criminel du Canada. Notre libellé est légèrement différent, mais l'esprit est fondamentalement le même. J'ai parlé tout à l'heure des contestations possibles de cet article en vertu de votre charte des droits et libertés.

Il y a aussi le crime de haute trahison, qui est une infraction tout aussi générale : tout acte commis en préparation d'une guerre contre l'État ou de l'assassinat de la Reine a toujours été considéré comme un crime de haute trahison. Les lois antiterroristes ont été calquées là-dessus. Il est donc faux de dire qu'elles n'ont pas de précédents. Elles ratisent très large, mais elles ne sont pas sans précédents. Même s'il est difficile aujourd'hui d'imaginer de poursuivre quelqu'un pour haute trahison dans nos sociétés pacifiques, on pourrait techniquement accuser des terroristes de ce crime, notamment les trois terroristes de Sydney qui avaient planifié une attaque contre la base militaire de Holsworthy, dans la banlieue de Sydney — ils s'acheminaient dans cette direction, avec leurs mitraillettes chargées —, étant donné qu'ils planifiaient un acte de terrorisme.

Si l'Australie était en guerre avec un autre pays ou si la loi martiale était imposée, il serait tout à fait approprié d'accuser ces gens-là de haute trahison, et je pense que, dans ces circonstances, ils seraient reconnus coupable, et peut-être même aujourd'hui. La raison pour laquelle on n'accuse pas les terroristes de haute trahison, et je ne dis pas que c'est ce qu'il faut faire, est qu'il s'agit d'une infraction très ancienne et que c'est en fait le crime le plus grave qui puisse exister. Il ne faut donc utiliser cette accusation que dans des cas exceptionnellement graves, comme c'est arrivé lorsque l'Australie était en guerre contre un autre pays et que des Australiens ont attaqué des casernes de l'armée pour tuer des soldats de Sa Majesté. C'est là l'exemple de haute trahison le plus flagrant.

Si vous consultez la jurisprudence sur les cas de haute trahison, ils remontent généralement au XVII^e et au XVIII^e siècles. On y décrit des situations où des hommes à cheval livrent l'assaut contre le roi. Certes, elles ne sont pas pertinentes à des situations contemporaines, et je ne pense pas qu'il faut envisager d'accuser les terroristes de haute trahison. Laissons donc cette infraction à part. Cela dit, cette infraction est aussi générale que l'article 101.6.

Le sénateur Dallaire : Je suis content de savoir que le crime de haute trahison existe. À une époque, nous avons aussi la peine capitale, mais nous avons corrigé la situation. Nous avons aussi des cours martiales qui avaient le pouvoir d'imposer la peine capitale, et nous avons supprimé cela tout récemment.

I come back to the dimensions of these laws. In an era of intelligence-based policing and with the capabilities that exist within the revolution of electronics and the like, it seems to me that having a law that must go that far down into the civil liberties of the society is an indication of the ineffectiveness of the intelligence-based policing of a society. I argue that on the principle that this country has seen revolutionary actions, for example, in 1970. We have had insurrections, for example, in 1990 by Aboriginal people. There have been other similar instances where the growing discontent of elements within our society, let us say Aboriginal, can conduct actions against either government or the people in order to have their grievances raised.

At what point do these fit in to your terrorism definition and permit the authorities to use these acts to go against them?

Mr. Syrota: I am not quite sure what point you are driving at. It is a little bit difficult to hear. Are you asking whether these laws ought to be deployed more widely?

The Chair: From where I am sitting, it strikes me that the senator was asking about the present culture of civil liberties, the presumption of innocence and understanding that in societies you will have people who have legitimate grievances, which may be reflected in various ways. How do that reality and the jurisprudence in your country dealing with that reality interact with the jurisprudence we talked about here tonight, namely, protecting in a prophylactic way against terrorist activities, or prosecuting those who may be found guilty of conspiracy at various levels relative to terrorism? That is my understanding of the precise question being put.

Mr. Syrota: Thank you for that clarification; it is only because it is a difficult line.

I would say that written into the definition of terrorism in Australia are exemptions for people who are trade unionists, who, in the course of a strike, might start throwing stones at buildings and this, that and the other thing. There can be damage to property and tempers are frayed. That is specifically exempted from the law. I cannot remember the exact phrasing of it, but protest and dissent that does not have as its main objective death or the endangerment of life is specifically exempted.

There, Parliament was trying to draw a balance to convict the jihadists who are guilty of terrorism, while allowing a great measure of freedom to people with different views to be able to express their views, not just peaceably, but even going as far as rock throwing, so long as it does not come to the endangerment of life. That is not saying that people who throw rocks and damage property will be outside the criminal law altogether. They will not be; they will liable for criminal damage under state law. However, the idea is to keep them right out of the terrorist laws. It is a fine balance but, certainly, Parliament has had a go. I believe the Canadian legislation has a similarly worded exemption.

J'aimerais revenir à la portée de ces lois. À une époque où le renseignement policier joue un aussi grand rôle et où les nouvelles techniques électroniques nous donnent d'énormes capacités, il me semble que l'adoption d'une loi qui empiète autant sur les libertés civiles de la société est une indication de l'inefficacité des systèmes de renseignement policiers. Je l'affirme dans le contexte des actions révolutionnaires qui ont eu lieu en 1970, par exemple. Nous avons également connu des insurrections autochtones, en 1990. Bref, nous avons eu d'autres exemples de ce genre, où certains groupes de notre société, en l'occurrence les Autochtones, ont mené des actions contre le gouvernement pour exprimer leur mécontentement et obtenir le règlement de leurs griefs.

Dans quelle mesure ces actions relèvent-elles de votre définition du terrorisme et permettent-elles aux autorités d'invoquer ces lois pour les condamner?

M. Syrota : Je ne comprends pas bien où vous voulez en venir. J'ai du mal à vous entendre. Voulez-vous savoir si ces lois devraient ratisser plus large?

Le président : De la place où je suis assis, je crois avoir compris que la question du sénateur portait sur l'interprétation contemporaine qu'on donne aux libertés civiles, la présomption d'innocence et l'acceptation que, dans toute société, il y a des gens qui ont des griefs légitimes, qu'ils peuvent exprimer de différentes façons. Dans quelle mesure cette réalité et la jurisprudence qui l'accompagne coexistent-elles, dans votre pays, avec la jurisprudence dont nous avons parlé ici ce soir, à savoir la protection prophylactique de la société contre les activités terroristes, ou l'inculpation de ceux qui participent d'une façon ou d'une autre à des actes de terrorisme? C'est, me semble-t-il, le sens de la question qui vous a été posée.

M. Syrota : Je vous remercie de vos explications. C'est simplement parce que c'est un raisonnement un peu dur à suivre.

Dans sa définition du terrorisme, l'Australie prévoit des exceptions pour les syndicalistes qui, dans le cadre d'une grève, lancent des pierres contre les immeubles, par exemple. Dans ce genre de circonstances, il y a parfois des dommages matériels, et il arrive que les esprits s'échauffent. La loi fait expressément une exception de ce genre de situation. Je ne me souviens plus de la formulation exacte, mais la loi exempte de la définition toute protestation ou marque de mécontentement qui n'a pas pour objectif principal de porter atteinte à la vie d'autrui.

En l'occurrence, le Parlement a essayé de trouver une formulation qui permette de condamner le djihadiste qui est reconnu coupable de terrorisme, tout en laissant une grande liberté à ceux qui veulent exprimer leurs opinions non seulement de façon pacifique mais même en jetant des pierres, du moment que cela ne porte pas atteinte à la vie d'autrui. Cela ne signifie pas que ceux qui jettent des pierres et vandalisent des propriétés ne tombent pas sous le coup de la loi. Ils seront poursuivis et passibles de sanctions pénales en vertu de la loi. Cela dit, l'objectif est d'éviter que les lois antiterroristes ne s'appliquent à eux. C'est un équilibre délicat à trouver, mais le Parlement a essayé d'y parvenir. Je crois que l'exemption prévue dans la loi canadienne est libellée d'une façon similaire.

Mr. Renwick: The wording is advocacy, protest, dissent or industrial action.

Senator Dallaire: It does not cover insurrection by Aboriginal people who take on not only the police but also the army with weapons. Do we consider them part of a terrorism structure, or people who are fighting for their grievances and, in an extreme scenario, being tried under those normal laws versus a terrorism-based law?

Mr. Renwick: At the end of the day, a prosecutor must be prepared to sign an indictment and must be prepared to say, first, “I can prove this beyond a reasonable doubt and with the all the relevant requirements,” and, second, that it is otherwise in the interests of justice to bring this charge against these people. I must say, the hypothetical example you are giving is very much on the limits of this law. I would have thought it would be dealt with in another way.

Senator Dallaire: I hope so.

The Chair: This has brought us to the end of questioning from this end. On behalf of the members of the Special Senate Committee on Anti-terrorism, I want to thank our Australian witnesses for being so generous with their time, for their preparation, the material they sent us, their perspective, their clarity and candour. One of the great things about our Commonwealth brothers and sisters in Australia is that they share the same burdens we do in trying to protect a society from terrorists, trying to act in a fashion that respects the rule of law while maintaining the important balance of civil liberties which, after all, are what distinguishes our society — the rule of law, the common law and the premise of due process. We thank you for sharing both your perspectives with us. It was very helpful to our deliberations. We very much appreciate the time you have made available for that purpose.

(The committee adjourned.)

M. Renwick : Les termes exacts sont promotion, protestation, dissidence ou mouvement de grève.

Le sénateur Dallaire : Cela ne couvre pas les insurrections d'Autochtones qui se livrent à des affrontements armés non seulement avec la police mais aussi avec l'armée. Estimez-vous que, dans ce cas, il s'agit d'actes de terrorisme ou bien de mouvements de protestation organisés par des gens qui ont des griefs à faire reconnaître? Dans un scénario extrême, ces gens-là devraient-ils être jugés dans le cadre des lois générales, ou bien dans le cadre des lois antiterroristes?

M. Renwick : Au final, le procureur doit être prêt à signer un acte d'accusation et à se dire, tout d'abord, qu'il est prêt à démontrer que l'accusation est fondée hors de tout doute raisonnable et à répondre à toutes les conditions pertinentes, et, deuxièmement, qu'il est dans l'intérêt de la justice de porter des accusations contre ces gens. Je dois reconnaître que l'exemple hypothétique relève à peine de l'application de cette loi. À mon avis, ce genre de situation sera examiné dans le cadre d'une autre loi.

Le sénateur Dallaire : Je l'espère.

Le président : Nous en arrivons à la fin de la période des questions. Au nom des membres du Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme, j'aimerais remercier nos témoins australiens de nous avoir consacré tout ce temps, de nous avoir fait parvenir de la documentation détaillée et de nous avoir présenté leur point de vue avec clarté et franchise. Ce qui est magnifique avec nos amis australiens de la grande famille du Commonwealth, c'est que nous partageons le même objectif de protéger notre société contre les terroristes d'une façon qui respecte l'État de droit, sans empiéter indûment sur les libertés civiles qui, après tout, sont la caractéristique de notre société, à savoir l'État de droit, la common law et les garanties juridiques. Nous vous remercions de nous avoir présenté votre point de vue. Cela nous a été très utile dans le cadre de notre étude. Merci beaucoup d'y avoir consenti tout le temps qu'il fallait.

(La séance est levée.)

WITNESSES

As individuals:

James Renwick, Associate, Sydney Centre for International Law,
University of Sydney Law School (by video conference);

George Syrota, Associate Professor, University of Western
Australia (by video conference).

TÉMOINS

À titre personnel :

James Renwick, associé, Centre de droit international de Sydney,
Faculté de droit de l'Université de Sydney (par vidéoconférence);

George Syrota, professeur agrégé, Université d'Australie-
Occidentale (par vidéoconférence).